Région OCCITANIE
Département de Haute-Garonne (31)
Commune de MOLAS (31230)

Dossier de demande de Permis de Construire

Maître d'Ouvrage:
PHOTOSOL DEVELOPPEMENT



PHOTOSOL
Producteur d'énergie photovoltaïque

Adresse de Correspondance :
PHOTOSOL DEVELOPPEMENT
40-42 rue la Boétie - 75008 PARIS
Tel: 01 84 25 41 08
mail : alexis.dedeken@photosol.fr

Pièces constitutives du dossier de demande de permis de construire

Sommaire

Pièces Administratives 1
- Formulaire de demande de Permis de Construire 2 à 6
- Bordereau de dépôt des pièces jointes 7 à 9
- Déclaration des élements nécessaires au calcul des impositions 10 à 11
- Extrait K-BIS PHOTOSOL DEVELOPPEMENT 12
- Tableau récapitulatif du foncier concerné par le projet 13 à 14

PC 1 **Plans de situation du projet** 15
- Localisation générale du projet 16
- Vue aérienne 17
- Plan cadastral du foncier concerné par le projet 18

PC 2 **Plans de masse des constructions** 19
- Plan topographique – état existant 20
- Plan de masse - état projeté 21
- Emprises du projet au 1/1500ème 22 à 24
- Plan de masse de raccordement électrique 25
- Plan de masse du projet au 1/750ème au format A0 (voir document joint)

PC 3 **Plans en coupe du terrain et de la construction** 27
- Plan de localisation des coupes AA' et BB' 28
- Profil en long du terrain dans l'axe du projet AA' 29
- Profil en long du terrain dans l'axe du projet BB' 30 à 31
- Vue en coupe d'une table photovoltaïque avec pieux battus 32
- Vue en coupe d'un poste de transformation 33

PC 4 **Notice décrivant le terrain et présentant le projet et ses aménagements** 35 à 37

PC 5 **Plans des façades et des toitures** 39
- Vue de face d'une table photovoltaïque 40
- Vue de face et en plan d'une table photovoltaïque de 48 panneaux longueur 20m 41
- Vue de face et en plan d'une table photovoltaïque de 24 panneaux longueur 10m 42
- Vue des façades d'un poste de transformation 43

PC 6 **Document graphique permettant d'apprécier l'insertion du projet de construction dans son environnement** 45
- Plan de localisation des points de vues photographiques proches 46
- Photomontages 47 à 50
- Plan de localisation des points de vues photographiques lointaines 51
- Photomontages 52

PC 7 **Photographie permettant de situer le terrain dans l'environnement proche** 53
- Plan de localisation du point de vue photographique 54
- Photographies 55 à 56

PC 8 **Photographie permettant de situer le terrain dans le paysage lointain** 57
- Plan de localisation du point de vue photographique 58
- Photographies 59

PC 11 **Étude d'impact (voir document joint)** 61

PIÈCES ADMINISTRATIVES

PROJET DE LA CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL SUR L'ANCIEN AERODROME DE VILLEFRANCHE / MOLAS COMMUNE DE MOLAS (31)

Contenu

- Formulaire de demande de Permis de Construire

- Bordereau de dépôt des pièces jointes

- Extrait K-BIS PHOTOSOL DEVELOPPEMENT

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
80 rue du Faubourg Saint Denis 75010 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

Maître d'ouvrage

PHOTOSOL
Producteur d'énergie photovoltaïque

Adresse de Correspondance :
PHOTOSOL DEVELOPPEMENT
40-42 rue la Boétie 75008 PARIS

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE CHARGÉ DE L'URBANISME

Demande de
☐ Permis d'aménager
comprenant ou non des constructions et/ou des démolitions
☒ Permis de construire
comprenant ou non des démolitions

cerfa
N° 13409*07

Pour les demandes de permis de construire de maisons individuelles et de leurs annexes, vous pouvez utiliser le formulaire spécifique cerfa n° 13406

Vous pouvez utiliser ce formulaire si :

- Vous réalisez un aménagement (lotissement, camping, aire de stationnement, parc d'attraction, terrain de sports ou loisirs,...).
- Vous réalisez une nouvelle construction.
- Vous effectuez des travaux sur une construction existante.
- Votre projet comprend des démolitions.
- Votre projet nécessite une autorisation d'exploitation commerciale.

Pour savoir précisément à quelle(s) formalité(s) est soumis votre projet, vous pouvez vous reporter à la notice explicative ou vous renseigner auprès de la mairie du lieu de votre projet.

Cadre réservé à la mairie du lieu du projet

PC ou PA | Dpt | Commune | Année | N° de dossier

La présente demande a été reçue à la mairie

le Cachet de la mairie et signature du receveur

Dossier transmis :
- ☐ à l'Architecte des Bâtiments de France
- ☐ au Directeur du Parc National
- ☐ au Secrétariat de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial
- ☐ au Secrétariat de la Commission Nationale d'Aménagement Commercial

1 - Identité du demandeur

Le demandeur indiqué dans le cadre ci-dessous sera le titulaire de la future autorisation et le redevable des taxes d'urbanisme. Dans le cas de demandeurs multiples, chacun des demandeurs, à partir du 2ème, doit remplir la fiche complémentaire «Autres demandeurs».Les décisions prises par l'administration seront notifiées au demandeur indiqué ci-dessous. Une copie sera adressée aux autres demandeurs, qui seront co-titulaires de l'autorisation et solidairement responsables du paiement des taxes.

Vous êtes un particulier Madame ☐ Monsieur ☐

Nom : Prénom :

Date et lieu de naissance

Date : Commune :

Département : Pays :

Vous êtes une personne morale

Dénomination : PHOTOSOL DEVELOPPEMENT Raison sociale :

N° SIRET : 5 1 8 3 1 0 4 4 6 0 0 0 6 8 Type de société (SA, SCI,...) : SAS (Société par Actions Simplifiées)

Représentant de la personne morale : Madame ☐ Monsieur ☒

Nom : GUINARD Prénom : David

2 - Coordonnées du demandeur

Adresse : Numéro : 40-42 Voie : Rue ela Boétie

Lieu-dit : Localité : Paris

Code postal : 7 5 0 0 8 BP : Cedex :

Téléphone : indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

Si le demandeur habite à l'étranger : Pays : Division territoriale :

Si vous souhaitez que les courriers de l'administration (autres que les décisions) soient adressés à une autre personne, veuillez préciser son nom et ses coordonnées : Madame ☐ Monsieur ☒ Personne morale ☐

Nom : DE DEKEN Prénom : ALEXIS

OU raison sociale : PHOTOSOL DEVELOPPEMENT

Adresse : Numéro : 40-42 Voie : Rue la Boétie

Lieu-dit : Localité : Paris

Code postal : 7 5 0 0 8 BP : Cedex :

Si cette personne habite à l'étranger : Pays : Division territoriale :

Téléphone : 0 1 8 4 2 5 4 1 0 8 indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

☒ **J'accepte de recevoir par courrier électronique les documents transmis en cours d'instruction par l'administration à l'adresse suivante :** alexis.dedeken @ photosol.fr

J'ai pris bonne note que, dans un tel cas, la date de notification sera celle de la consultation du courrier électronique ou, au plus tard, celle de l'envoi de ce courrier électronique augmentée de huit jours.

3 - Le terrain

3.1 - Localisation du (ou des) terrain(s)

Les informations et plans (voir liste des pièces à joindre) que vous fournissez doivent permettre à l'administration de localiser précisément le (ou les) terrain(s) concerné(s) par votre projet.

Le terrain est constitué de l'ensemble des parcelles cadastrales d'un seul tenant appartenant à un même propriétaire.

Adresse du (ou des) terrain(s)

Numéro : Voie :

Lieu-dit : ENGOURDIS Localité : MOLAS

Code postal : 3 1 2 3 0 BP : Cedex :

Références cadastrales[1] : (si votre projet porte sur plusieurs parcelles cadastrales, veuillez renseigner la fiche complémentaire page 9)

Préfixe : Section : Numéro :

Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : voir p.10

3.2 - Situation juridique du terrain (ces données, qui sont facultatives, peuvent toutefois vous permettre de faire valoir des droits à construire ou de bénéficier d'impositions plus favorables)

Êtes-vous titulaire d'un certificat d'urbanisme pour ce terrain ?	Oui ☐	Non ☒	Je ne sais pas ☐
Le terrain est-il situé dans un lotissement ?	Oui ☐	Non ☒	Je ne sais pas ☐
Le terrain est-il situé dans une Zone d'Aménagement Concertée (Z.A.C.) ?	Oui ☐	Non ☒	Je ne sais pas ☐
Le terrain fait-il partie d'un remembrement urbain (Association Foncière Urbain) ?	Oui ☐	Non ☒	Je ne sais pas ☐
Le terrain est-il situé dans un périmètre ayant fait l'objet d'une convention de Projet Urbain Partenarial (P.U.P) ?	Oui ☐	Non ☒	Je ne sais pas ☐
Le projet est-il situé dans le périmètre d'une Opération d'Intérêt National (O.I.N) ?	Oui ☐	Non ☒	Je ne sais pas ☐

Si votre terrain est concerné par l'un des cas ci-dessus, veuillez préciser, si vous les connaissez, les dates de décision ou d'autorisation, les numéros et les dénominations :

4 - À remplir pour une demande concernant un projet d'aménagement

Si votre projet ne comporte pas d'aménagements, reportez-vous directement au cadre 5 (projet de construction)

4.1 - Nature des travaux, installations ou aménagements envisagés (cochez la ou les cases correspondantes)

Quel que soit le secteur de la commune

- ☐ Lotissement
- ☐ Remembrement réalisé par une association foncière urbaine libre
- ☐ Terrain de camping
- ☐ Parc résidentiel de loisirs ou village de vacances
- ☐ Aménagement d'un terrain pour la pratique de sports ou de loisirs motorisés
- ☐ Aménagement d'un parc d'attraction ou d'une aire de jeux et de sports
- ☐ Aménagement d'un golf
- ☐ Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs
  - ○ Contenance (nombre d'unités) :
- ☐ Travaux d'affouillements ou d'exhaussements du sol :
  - ○ Superficie (en m²) :
  - ○ Profondeur (pour les affouillements) :
  - ○ Hauteur (pour les exhaussements) :
- ☐ Aménagement d'un terrain pour au moins 2 résidences démontables, créant une surface de plancher totale supérieure à 40 m², constituant l'habitat permanent de leurs utilisateurs
- ☐ Aménagement d'une aire d'accueil ou d'un terrain familial des gens du voyage recevant plus de deux résidences mobiles

Dans les secteurs protégés

Aménagement situé dans un espace remarquable ou milieu du littoral identifié dans un document d'urbanisme comme devant être protégé[1] :

- ☐ Chemin piétonnier ou objet mobilier destiné à l'accueil ou à l'information du public, lorsqu'ils sont nécessaires à la gestion ou à l'ouverture au public de ces espaces ou milieux
- ☐ Aménagement nécessaire à l'exercice des activités agricoles, de pêche et de culture marine ou lacustres, conchylicoles, pastorales et forestières

Aménagement situé dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou dans les abords des monuments historiques[1] :

- ☐ Création d'une voie
- ☐ Travaux ayant pour effet de modifier les caractéristiques d'une voie existante
- ☐ Création d'un espace public

Aménagement situé dans un site classé ou une réserve naturelle[1] :

- ☐ Création d'un espace public

1 En cas de besoin, vous pouvez vous renseigner auprès de la mairie

Courte description de votre projet ou de vos travaux :

Superficie du (ou des) terrain(s) à aménager (en m²) :

Si les travaux sont réalisés par tranches, veuillez en préciser le nombre et leur contenu :

4.2 - À remplir pour une demande concernant un lotissement

Nombre maximum de lots projetés :

Surface de plancher maximale envisagée (en m²) :

Comment la constructibilité globale sera-t-elle répartie ?

- ☐ Par application du coefficient d'occupation du sol (COS) à chaque lot
- ☐ Conformément aux plans ou tableaux joints à la présente demande
- ☐ La constructibilité sera déterminée à la vente (ou à la location) de chaque lot. Dans ce cas, le lotisseur devra fournir un certificat aux constructeurs.

Le projet fait-il l'objet d'une demande de travaux de finition différés ? Oui ☐ Non ☐

Si oui, quelle garantie sera utilisée ?

Consignation en compte bloqué ☐ ou Garantie financière d'achèvement des travaux ☐

Le projet fait-il l'objet d'une demande de vente ou location de lots par anticipation ? Oui ☐ Non ☐

4.3 - À remplir pour l'aménagement d'un camping ou d'un autre terrain aménagé en vue de l'hébergement touristique

Nombre maximum d'emplacements réservés aux tentes, caravanes ou résidences mobiles de loisirs :

Nombre maximal de personnes accueillies :

Implantation d'habitations légères de loisirs (HLL)

Nombre d'emplacements réservés aux HLL :

Surface de plancher prévue, réservée aux HLL (m²) :

Lorsque le terrain est destiné à une exploitation saisonnière, veuillez préciser la (ou les) période(s) d'exploitation :

Agrandissement ou réaménagement d'une structure existante ? Oui ☐ Non ☐

Si oui, joindre un plan indiquant l'état actuel et les aménagements

5 - À remplir pour une demande comprenant un projet de construction

5.1 - Architecte

Vous avez eu recours à un architecte : Oui ☒ Non ☐

Si oui, vous devez lui faire compléter les rubriques ci-dessous et lui faire apposer son cachet

Nom de l'architecte : RAES Prénom : VINCENT

Numéro : 80 Voie : RUE DU FAUBOURG SAINT DENIS

Lieu-dit : Localité : PARIS

Code postal : 7 5 0 1 0 BP : Cedex :

N° d'inscription sur le tableau de l'ordre : S14812

Conseil Régional de : ILE DE FRANCE

Téléphone : 0 1 4 2 0 8 9 6 2 0 **ou** Télécopie : **ou**

Adresse électronique : im.in.archi @ gmx.com

En application de l'article R. 431-2 du code de l'urbanisme, j'ai pris connaissance des règles générales de construction prévues par le chapitre premier du titre premier du livre premier du code de la construction et de l'habitation et notamment, lorsque la construction y est soumise, les règles d'accessibilité fixées en application de l'article L. 111-7 de ce code.

Signature de l'architecte :

Cachet de l'architecte :

I'M IN ARCHITECTURE
80 rue du Faubourg Saint Denis 75010 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

Si vous n'avez pas eu recours à un architecte (ou un agréé en architecture), veuillez cocher la case ci-dessous[2] :

☐ Je déclare sur l'honneur que mon projet entre dans l'une des situations pour lesquelles le recours à l'architecte n'est pas obligatoire.

5.2 - Nature du projet envisagé

☒ Nouvelle construction

☐ Travaux sur construction existante

☐ Le terrain doit être divisé en propriété ou en jouissance avant l'achèvement de la (ou des) construction(s)

Courte description de votre projet ou de vos travaux :

Le projet concerne la réalisation d'une centrale photovoltaïque au sol sur les communes de Villefranche et de Molas. La présente demande concerne uniquement le projet situé sur la commune de Molas, à l'Ouest :
La centrale photovoltaïque comprend un ensemble de panneaux et leurs supports dont les caracteristiques sont les suivantes :
- 220 tables photovoltaïques composées de 48 panneaux
Longueur 20 m - Largeur 5.86 m - Hauteur 2.62 m - Inclinaison 15°
- 54 tables photovoltaïques composées de 24 panneaux
Longeur 10 m - Largeur 5.86 m - Hauteur 2.62 m - Inclinaison 15°

- Construction de deux postes de transformation (PDT n°2 et PDT n°3) dont les caractéristiques sont les suivantes :
Longueur : 8.20 m - Largeur : 2.50 m - Hauteur 2.70m
Aspect exterieur : RAL 7003

- Construction des bassins n°2, n°3 et n°4 d'une contenance cumulée de 615 m3 ainsi que d'une surface de 838 m2

Clôture grillagée : grillage à mailles de 5cmx5cm, hauteur hors sol 2m maximum. La clôture sera de type acier galvanisé: RAL 7003

Si votre projet nécessite une puissance électrique supérieure à 12 kVA monophasé (ou 36 kVA triphasé), indiquez la puissance électrique nécessaire à votre projet :

2 Vous pouvez vous dispenser du recours à un architecte (ou un agréé en architecture) si vous êtes un particulier ou une exploitation agricole à responsabilité limitée à associé unique et que vous déclarez vouloir édifier ou modifier pour vous-même :
- Une construction à usage autre qu'agricole qui n'excède pas 150 m² de surface de plancher ;
- Une extension de construction à usage autre qu'agricole si cette extension n'a pas pour effet de porter l'ensemble aprés travaux au-delà de 150m² de surface de plancher ;
- Une construction à usage agricole dont la surface de plancher et l'emprise au sol n'excèdent pas 800 m² ;
- Des serres de production dont le pied-droit a une hauteur inférieure à 4 mètres et dont la surface de plancher et l'emprise au sol n'excèdent pas 2000 m².

5.3 - Informations complémentaires

- Nombre total de logements créés : ⌊_⌊_⌊_ dont individuels : ⌊_⌊_⌊_ dont collectifs : ⌊_⌊_⌊_
- Répartition du nombre total de logement créés par type de financement :

Logement Locatif Social ⌊_⌊_⌊_ Accession Sociale (hors prêt à taux zéro) ⌊_⌊_⌊_ Prêt à taux zéro ⌊_⌊_⌊_

☐ Autres financements : .....

- Mode d'utilisation principale des logements :

Occupation personnelle (particulier) ou en compte propre (personne morale) ☐ Vente ☐ Location ☐

S'il s'agit d'une occupation personnelle, veuillez préciser : Résidence principale ☐ Résidence secondaire ☐

Si le projet porte sur une annexe à l'habitation, veuillez préciser : Piscine ☐ Garage ☐ Véranda ☐ Abri de jardin ☐

☐ Autres annexes à l'habitation : .....

Si le projet est un foyer ou une résidence, à quel titre :

Résidence pour personnes âgées ☐ Résidence pour étudiants ☐ Résidence de tourisme ☐

Résidence hôtelière à vocation sociale ☐ Résidence sociale ☐ Résidence pour personnes handicapées ☐

☐ Autres, précisez : .....

- Nombre de chambres créées en foyer ou dans un hébergement d'un autre type : .....
- Répartition du nombre de logements créés selon le nombre de pièces :

1 pièce ⌊_⌊_⌊_ 2 pièces ⌊_⌊_⌊_ 3 pièces ⌊_⌊_⌊_ 4 pièces ⌊_⌊_⌊_ 5 pièces ⌊_⌊_⌊_ 6 pièces et plus ⌊_⌊_⌊_

- Le nombre de niveaux du bâtiment le plus élevé : au-dessus du sol ⌊_⌊_⌊_ **et** au-dessous du sol ⌊_⌊_⌊_
- Indiquez si vos travaux comprennent notamment :

Extension ☐ Surélévation ☐ Création de niveaux supplémentaires ☐

- Information sur la destination des constructions futures en cas de réalisation au bénéfice d'un service public ou d'intérêt collectif : Transport ☐ Enseignement et recherche ☐ Action sociale ☐

Ouvrage spécial ☒ Santé ☐ Culture et loisir ☐

5.4 - Construction périodiquement démontée et ré-installée

Période(s) de l'année durant laquelle (lesquelles) la construction doit être démontée :

.....

5.5 - Destination des constructions et tableau des surfaces (uniquement à remplir si votre projet de construction est situé dans une commune couverte par un plan local d'urbanisme ou un document en tenant lieu appliquant l'article R.123-9 du code de l'urbanisme dans sa rédaction antérieure au 1er janvier 2016).

surfaces de plancher[3] en m²

Destinations	Surface existante avant travaux (A)	Surface créée[4] (B)	Surface créée par changement de destination[5] (C)	Surface supprimée[6] (D)	Surface supprimée par changement de destination[5] (E)	Surface totale = (A) + (B) + (C) - (D) - (E)
Habitation						
Hébergement hôtelier						
Bureaux						
Commerce						
Artisanat[7]						
Industrie						
Exploitation agricole ou forestière						
Entrepôt						
Service public ou d'intérêt collectif						
Surfaces totales (m²)						

3 Vous pouvez vous aider de la fiche d'aide pour le calcul des surfaces.
La surface de plancher d'une construction est égale à la somme des surfaces de plancher closes et couvertes, sous une hauteur de plafond supérieure à 1,80 m, calculée à partir du nu intérieur des façades, après déduction, sous certaines conditions, des vides et des trémies, des aires de stationnement, des caves ou celliers, des combles et des locaux techniques ainsi que, dans les immeubles collectifs, une part forfaitaire des surfaces de plancher affectées à l'habitation (voir article R.111-22 du Code de l'urbanisme).
4 Il peut s'agir soit d'une surface nouvelle construite à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local non constitutif de surface de plancher (ex : transformation du garage d'une habitation en chambre).
5 Le changement de destination consiste à transformer une surface existante de l'une des neuf destinations mentionnées dans le tableau vers une autre de ces destinations. Par exemple : la transformation de surfaces de bureaux en hôtel ou la transformation d'une habitation en commerce.
6 Il peut s'agir soit d'une surface démolie à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local constitutif de surface de plancher (ex : transformation d'un commerce en local technique dans un immeuble commercial).
7 L'activité d'artisan est définie par la loi n° 96 603 du 5 juillet 1996 dans ses articles 19 et suivants, « activités professionnelles indépendantes de production, de transformation, de réparation, ou prestation de service relevant de l'artisanat et figurant sur une liste annexée au décret N° 98-247 du 2 avril 1998 ».

5.6 - Destination, sous-destination des constructions et tableau des surfaces (uniquement à remplir si votre projet de construction est situé dans une commune couverte par le règlement national d'urbanisme, une carte communale ou dans une commune non visée à la rubrique 5.5).

Surface de plancher[3] en m²

Destinations[4]	**Sous-destinations**[5]	Surface existante avant travaux (A)	Surface créée[6] (B)	Surface créée par changement de destination[7] ou de sous-destination[8] (C)	Surface supprimée[9] (D)	Surface supprimée par changement de destination[7] ou de sous-destination[8] (E)	Surface totale= (A)+(B)+(C)-(D)-(E)
Exploitation agricole et forestière	Exploitation agricole						
	Exploitation forestière						
Habitation	Logement						
	Hébergement						
Commerce et activités de service	Artisanat et commerce de détail						
	Restauration						
	Commerce de gros						
	Activités de services où s'effectue l'accueil d'une clientèle						
	Hébergement hôtelier et touristique						
	Cinéma						
Equipement d'intérêt collectif et services publics	Locaux et bureaux accueillant du public des administrations publiques et assimilés						
	Locaux techniques et industriels des administrations publiques et assimilés	0	41	0	0	0	41
	Établissements d'enseignement, de santé et d'action sociale						
	Salles d'art et de spectacles						
	Équipements sportifs						
	Autres équipements recevant du public						
Autres activités des secteurs secondaire ou tertiaire	Industrie						
	Entrepôt						
	Bureau						
	Centre de congrès et d'exposition						
Surfaces totales (en m²)		0	41	0	0	0	41

3 - Vous pouvez vous aider de la fiche d'aide pour le calcul des surfaces.
La surface de plancher d'une construction est égale à la somme des surfaces de plancher closes et couvertes, sous une hauteur de plafond supérieure à 1,80 m, calculée à partir du nu intérieur des façades, après déduction, sous certaines conditions, des vides et des trémies, des aires de stationnement, des caves ou celliers, des combles et des locaux techniques ainsi que, dans les immeubles collectifs, une part forfaitaire des surfaces de plancher affectées à l'habitation (voir article R.111-22 du Code de l'urbanisme).
4 - Les destinations sont réglementées en application de l'article R. 151-27 du code de l'urbanisme
5 - Les sous-destinations sont réglementées en application de l'article R. 151-28 du code de l'urbanisme
6 - Il peut s'agir soit d'une surface nouvelle construite à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local non constitutif de surface de plancher (ex : transformation du garage d'une habitation en chambre)
7 - Le changement de destination consiste à transformer une surface existante de l'une des cinq destinations mentionnées dans le tableau vers une autre de ces destinations. Par exemple : la transformation de surfaces de commerces et activités de service en habitation
8 - Le changement de sous-destination consiste à transformer une surface existante de l'une des vingt sous-destinations mentionnées dans le tableau vers une autre de ces sous-destinations. Par exemple : la transformation de surfaces d'entrepôt en bureau ou en salle d'art et de spectacles
9 - Il peut s'agir soit d'une surface démolie à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local constitutif de surface de plancher (ex : transformation d'un commerce en local technique dans un immeuble commercial).

5.7 - Stationnement

Nombre de places de stationnement

Avant réalisation du projet : ⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋ Après réalisation du projet : ⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋

Places de stationnement affectées au projet, aménagées ou réservées en dehors du terrain sur lequel est situé le projet

Adresse(s) des aires de stationnement : .....

.....

.....

Nombre de places : .....

Surface totale affectée au stationnement : ..... m², dont surface bâtie : ..... m²

Pour les commerces et cinémas :

Emprise au sol des surfaces, bâties ou non, affectées au stationnement (m²) : .....

6 - À remplir lorsque le projet nécessite des démolitions

Tous les travaux de démolition ne sont pas soumis à permis. Il vous appartient de vous renseigner auprès de la mairie afin de savoir si votre projet de démolition nécessite une autorisation. Vous pouvez également demander un permis de démolir distinct de la présente demande.

Date(s) approximative(s) à laquelle le ou les bâtiments dont la démolition est envisagée ont été construits : .....

.....

☐ Démolition totale
☐ Démolition partielle

En cas de démolition partielle, veuillez décrire les travaux qui seront, le cas échéant, effectués sur les constructions restantes :

Nombre de logement démolis : ⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋

7 - Participation pour voirie et réseaux

Si votre projet se situe sur un terrain soumis à la participation pour voirie et réseaux (PVR), indiquez les coordonnées du propriétaire ou celles du bénéficiaire de la promesse de vente, s'il est différent du demandeur

Madame ☐ Monsieur ☐ Personne morale ☐

Nom : ..... Prénom : .....

OU raison sociale : .....

Adresse : Numéro : ..... Voie : .....

Lieu-dit : ..... Localité : .....

Code postal : ⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋ BP : ⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋ Cedex : ⌊_⌋⌊_⌋

Si le demandeur habite à l'étranger : Pays : ..... Division territoriale : .....

8- Informations pour l'application d'une législation connexe

Indiquez si votre projet :

☐ porte sur une installation, un ouvrage, des travaux ou une activité soumis à déclaration en application du code de l'environnement (IOTA)
☐ porte sur des travaux soumis à autorisation environnementale en application du L.181-1 du code de l'environnement
☐ fait l'objet d'une dérogation au titre du L.411-2 4° du code de l'environnement (dérogation espèces protégées)
☐ porte sur une installation classée soumise à enregistrement en application de l'article L. 512-7 du code de l'environnement
☐ déroge à certaines règles de construction et met en œuvre une solution d'effet équivalent au titre de l'ordonnance n° 2018-937 du 30 octobre 2018 visant à faciliter la réalisation de projets de construction et à favoriser l'innovation
☐ relève de l'article L.632-2-1 du code du patrimoine (avis simple de l'architecte des Bâtiments de France pour les antennes-relais et les opérations liées au traitement de l'habitat indigne)

Indiquez si votre projet se situe dans les périmètres de protection suivants :
(informations complémentaires)

☐ se situe dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable
☐ se situe dans les abords d'un monument historique

J'atteste avoir qualité pour demander la présente autorisation.[8]
Je soussigné(e), auteur de la demande, certifie exacts les renseignements fournis.
J'ai pris connaissance des règles générales de construction prévues par le chapitre premier du titre premier du livre premier du code de la construction et de l'habitation et notamment, lorsque la construction y est soumise, les règles d'accessibilité fixées en application de l'article L. 111-7 de ce code et de l'obligation de respecter ces règles.
Je suis informé(e) que les renseignements figurant dans cette demande serviront au calcul des impositions prévues par le code de l'urbanisme.

À Paris

Le : 12 décembre 2021

PHOTOSOL DEVELOPPEMENT
40/42 rue la Boétie 75008 PARIS
Tél : 01.70.22.50.97
SAS au capital de 966 525 euros
SIRET: 51 831 044 600 068 - APE: 7112 B

Signature du (des) demandeur(s)

Votre demande doit être établie en quatre exemplaires et doit être déposée à la mairie du lieu du projet.
Vous devrez produire :
- un exemplaire supplémentaire, si votre projet se situe dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou se voit appliquer une autre protection au titre des monuments historiques ;
- un exemplaire supplémentaire, si votre projet se situe dans un site classé, un site inscrit ou une réserve naturelle ;
- un exemplaire supplémentaire, si votre projet fait l'objet d'une demande de dérogation auprès de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture ;
- deux exemplaires supplémentaires, si votre projet se situe dans un cœur de parc national ;
- deux exemplaires supplémentaires dont un sur support dématérialisé, si votre projet est soumis à autorisation d'exploitation commerciale.

Si vous êtes un particulier : la loi n° 78 -17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses contenues dans ce formulaire pour les personnes physiques. Elle garantit un droit d'accès aux données nominatives les concernant et la possibilité de rectification. Ces droits peuvent être exercés à la mairie. Les données recueillies seront transmises aux services compétents pour l'instruction de votre demande.
Pour permettre l'utilisation des informations nominatives comprises dans ce formulaire à des fins commerciales, cochez la case ci-contre : ☐

8 Vous pouvez déposer une demande si vous êtes dans un des quatre cas suivants :
- vous êtes propriétaire du terrain ou mandataire du ou des propriétaires ;
- vous avez l'autorisation du ou des propriétaires ;
- vous êtes co-indivisaire du terrain en indivision ou son mandataire ;
- vous avez qualité pour bénéficier de l'expropriation du terrain pour cause d'utilité publique.

Pour un permis d'aménager un lotissement :

En application de l'article L.441-4 du code de l'urbanisme, je certifie avoir fait appel aux compétences nécessaires en matière d'architecture, d'urbanisme et de paysage pour l'établissement du projet architectural, paysager et environnemental.

Signature du demandeur : Signature(s) et cachet(s) de la ou des personnes solicitées :

Si la surface du terrain à aménager est supérieure à 2 500 m², je certifie qu'un architecte au sens de l'article 9 de la loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture, ou qu'un paysagiste-concepteur au sens de l'article 174 de la loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages, a participé à l'établissement du projet architectural, paysager et environnemental.

Signature du demandeur : Signature(s) et cachet(s) de la ou des personnes solicitées :

Information à remplir par le professionnel sollicité:
Vous êtes un : ☐ architecte ☐ paysagiste-concepteur

Nom : ..... Prénom : .....

Numéro : ..... Voie : .....

Lieu-dit : ..... Localité : .....

Code postal : ⌊_⌊_⌊_⌊_⌊_⌋ BP : ⌊_⌊_⌊_⌋ Cedex : ⌊_⌊_⌋

Téléphone : ⌊_⌊_⌊_⌊_⌊_⌊_⌊_⌊_⌊_⌊_⌋

Adresse électronique : ..... @.....

Pour les architectes uniquement :

N° d'inscription sur le tableau de l'ordre : .....

Conseil régional de : .....

Références cadastrales : fiche complémentaire

Si votre projet porte sur plusieurs parcelles cadastrales, veuillez indiquer pour chaque parcelle cadastrale sa superficie ainsi que la superficie totale du terrain.

Préfixe : ⌊_⌊_⌊_⌋ Section : ⌊_⌊A⌋ Numéro : ⌊_⌊_⌊2⌊0⌋
Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) : ..... 10 780 .....

Préfixe : ⌊_⌊_⌊_⌋ Section : ⌊_⌊A⌋ Numéro : ⌊_⌊_⌊2⌊1⌋
Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) : ..... 2 510 .....

Préfixe : ⌊_⌊_⌊_⌋ Section : ⌊_⌊A⌋ Numéro : ⌊_⌊_⌊2⌊2⌋
Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) : ..... 56 330 .....

Préfixe : ⌊_⌊_⌊_⌋ Section : ⌊_⌊A⌋ Numéro : ⌊_⌊_⌊2⌊3⌋
Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) : ..... 1 410 .....

Préfixe : ⌊_⌊_⌊_⌋ Section : ⌊_⌊A⌋ Numéro : ⌊_⌊_⌊2⌊5⌋
Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) : ..... 2 980 .....

Préfixe : ⌊_⌊_⌊_⌋ Section : ⌊_⌊A⌋ Numéro : ⌊_⌊_⌊2⌊6⌋
Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) : ..... 2 530 .....

Préfixe : ⌊_⌊_⌊_⌋ Section : ⌊_⌊A⌋ Numéro : ⌊_⌊_⌊2⌊7⌋
Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) : ..... 5 790 .....

Préfixe : ⌊_⌊_⌊_⌋ Section : ⌊_⌊A⌋ Numéro : ⌊_⌊_⌊2⌊8⌋
Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) : ..... 760 .....

Préfixe : ⌊_⌊_⌊_⌋ Section : ⌊_⌊_⌋ Numéro : ⌊_⌊_⌊_⌊_⌋
Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) : .....

Préfixe : ⌊_⌊_⌊_⌋ Section : ⌊_⌊_⌋ Numéro : ⌊_⌊_⌊_⌊_⌋
Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) : .....

Préfixe : ⌊_⌊_⌊_⌋ Section : ⌊_⌊_⌋ Numéro : ⌊_⌊_⌊_⌊_⌋
Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) : .....

Préfixe : ⌊_⌊_⌊_⌋ Section : ⌊_⌊_⌋ Numéro : ⌊_⌊_⌊_⌊_⌋
Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) : .....

Préfixe : ⌊_⌊_⌊_⌋ Section : ⌊_⌊_⌋ Numéro : ⌊_⌊_⌊_⌊_⌋
Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) : .....

Préfixe : ⌊_⌊_⌊_⌋ Section : ⌊_⌊_⌋ Numéro : ⌊_⌊_⌊_⌊_⌋
Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) : .....

Préfixe : ⌊_⌊_⌊_⌋ Section : ⌊_⌊_⌋ Numéro : ⌊_⌊_⌊_⌊_⌋
Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) : .....

Préfixe : ⌊_⌊_⌊_⌋ Section : ⌊_⌊_⌋ Numéro : ⌊_⌊_⌊_⌊_⌋
Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) : .....

Préfixe : ⌊_⌊_⌊_⌋ Section : ⌊_⌊_⌋ Numéro : ⌊_⌊_⌊_⌊_⌋
Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) : .....

Surperficie totale du terrain (en m²) : ..... 83 090 m² .....

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE CHARGÉ DE L'URBANISME

Bordereau de dépôt des pièces jointes à une demande de permis de construire

Cochez les cases correspondant aux pièces jointes à votre demande et reportez le numéro correspondant sur la pièce jointe

Pour toute précision sur le contenu exact des pièces à joindre à votre demande, vous pouvez vous référer à la liste détaillée qui vous a été fournie avec le formulaire de demande et vous renseigner auprès de la mairie ou du service départemental de l'Etat chargé de l'urbanisme

Cette liste est exhaustive et aucune autre pièce ne peut vous être demandée

Vous devez fournir quatre dossiers complets constitués chacun d'un exemplaire du formulaire de demande accompagné des pièces nécessaires à l'instruction de votre permis, parmi celles énumérées ci-dessous [art. R.423-2 b) du code de l'urbanisme]. Des exemplaires supplémentaires du dossier complet sont parfois nécessaires si vos travaux sont situés dans un secteur protégé (monument historique, site, réserve naturelle, parc national,…)[1] ou si des travaux de surélévation d'une construction achevée depuis plus de 2 ans font l'objet d'une demande de dérogation à des règles de construction [art. L.111-4-1 du code de la construction et de l'habitation].
Cinq exemplaires supplémentaires des pièces PC1, PC2 et PC3, en plus de ceux fournis dans chaque dossier, sont demandés afin d'être envoyés à d'autres services pour consultation et avis [art A. 431-9 du code de l'urbanisme].

1) Pièces obligatoires pour tous les dossiers :

	Pièce	Nombre d'exemplaires à fournir
[X]	PC1. **Un plan de situation** du terrain [Art. R. 431-7 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier + 5 exemplaires supplémentaires
[X]	PC2. **Un plan de masse** des constructions à édifier ou à modifier [Art. R. 431-9 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier + 5 exemplaires supplémentaires
[X]	PC3. **Un plan en coupe** du terrain et de la construction [Article R. 431-10 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier + 5 exemplaires supplémentaires
[X]	PC4. **Une notice** décrivant le terrain et présentant le projet [Art. R. 431-8 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
[X]	PC5. **Un plan des façades et des toitures** [Art. R. 431-10 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
[X]	PC6. **Un document graphique** permettant d'apprécier l'insertion du projet de construction dans son environnement [Art. R. 431-10 c) du code de l'urbanisme][2]	1 exemplaire par dossier
[X]	PC7. **Une photographie** permettant de situer le terrain dans l'environnement proche [Art. R. 431-10 d) du code de l'urbanisme][2]	1 exemplaire par dossier
[X]	PC8. **Une photographie** permettant de situer le terrain dans le paysage lointain [Art. R. 431-10 d) du code de l'urbanisme][2]	1 exemplaire par dossier

2) Pièces à joindre selon la nature ou la situation du projet :

	Pièce	Nombre d'exemplaires à fournir
	Si votre projet porte sur des travaux nécessaires à la réalisation d'une opération de restauration immobilière ou à l'intérieur d'un immeuble inscrit au titre des monuments historiques :	
[ ]	PC9. **Un document graphique** faisant apparaître l'état initial et l'état futur de chacune des parties du bâtiment faisant l'objet des travaux. [Art. R. 431-11 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
	Si votre projet se situe sur le domaine public ou en surplomb du domaine public :	
[ ]	PC10. **L'accord du gestionnaire** du domaine pour engager la procédure d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public [Art. R. 431-13 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
	Si votre projet porte sur des travaux nécessaires à la réalisation d'une opération de restauration immobilière ou sur un immeuble inscrit au titre des monuments historiques, sur un immeuble situé dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou abords des monuments historiques ou dans un coeur de parc national :	
[ ]	PC10-1. **Une notice complémentaire** indiquant les matériaux utilisés et les modalités d'exécution des travaux [Art. R. 431-14 et R. 431-14-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

[1] *Se renseigner auprès de la mairie*
[2] *Cette pièce n'est pas exigée si votre projet se situe dans un périmètre ayant fait l'objet d'un permis d'aménager*

	Si votre projet se situe dans un coeur de parc national :	
[ ]	PC10-2. **Le dossier** prévu au II de l'article R. 331-19 du code de l'environnement [Art. R. 431-14-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
	Si votre projet est soumis à l'obligation de réaliser une étude d'impact :	
[X]	PC11. **L'étude d'impact** ou la décision de dispense d'une telle étude [Art. R. 431-16 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
[ ]	PC11-1. **L'étude d'impact** actualisée ainsi que les avis de l'autorité environnementale, des collectivités territoriales et leurs groupements intéressés par le projet [Art. R. 431-16 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
	Si votre projet est susceptible d'affecter de manière significative un site Natura 2000 :	
[ ]	PC11-2. **Le dossier d'évaluation des incidences** prévu à l'art. R. 414-23 du code de l'environnement ou l'étude d'impact en tenant lieu [Art. R. 431-16 c) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
	Si votre projet est accompagné de la réalisation ou de la réhabilitation d'une installation d'assainissement non collectif:	
[ ]	PC11-3. **L'attestation de conformité** du projet d'installation [Art. R. 431-16 d) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
	Si votre projet est tenu de respecter les règles parasismiques et paracycloniques :	
[ ]	PC12. **L'attestation** d'un contrôleur technique [Art. R. 431-16 e) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
	Si votre projet se situe dans une zone où un plan de prévention des risques impose la réalisation d'une étude :	
[ ]	PC13. **L'attestation** de l'architecte ou de l'expert certifiant que l'étude a été réalisée et que le projet la prend en compte [Art. R. 431-16 f) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
	Si votre projet nécessite un agrément :	
[ ]	PC14. **La copie de l'agrément** [Art. R. 431-16 g) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
	Si votre projet se situe en commune littorale dans un espace remarquable ou dans un milieu à préserver :	
[ ]	PC15. **Une notice** précisant l'activité économique qui doit être exercée dans le bâtiment [Art. R. 431-16 h) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
	Si votre projet nécessite une étude de sécurité publique :	
[ ]	PC16. **L'étude de sécurité** [Art. R. 431-16 i) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
	Si votre projet est tenu de respecter la réglementation thermique :	
[ ]	PC 16-1. **Le formulaire** attestant la prise en compte de la réglementation thermique et, le cas échéant, la réalisation de l'étude de faisabilité relative aux approvisionnements en énergie, prévu par les articles R. 111-20-1 et R. 111-20-2 du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-16 j) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
	Si votre projet est situé à proximité d'une canalisation de transport dans une zone de dangers :	
[ ]	PC 16-2. **L'analyse** de compatibilité du projet avec la canalisation du point de vue de la sécurité des personnes, prévue à l'art. R. 555-31 du code de l'environnement [Art. R. 431-16 k) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
	Si votre projet porte sur la construction d'un bâtiment comportant un lieu sécurisé auquel ont accès les véhicules de transport de fonds en vue de leur chargement ou déchargement :	
[ ]	PC 16-3. **Le récépissé** de transmission du dossier à la commission départementale de la sécurité des transports de fonds [Art. R. 431-16 l) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
	Si votre projet fait l'objet d'une concertation :	
[ ]	PC16-4. **Le bilan de la concertation** et **le document conclusif** [Art. R. 431-16 m) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
	Si votre projet se situe sur un terrain ayant accueilli une installation classée mise à l'arrêt définitif et régulièrement réhabilitée pour permettre l'usage défini dans les conditions prévues aux articles L. 512-6-1, L. 512-7-6 et L. 512-12-1 du code de l'environnement, et lorsqu'un usage différent est envisagé:	
[ ]	PC 16-5. **Une attestation** établie par un bureau d'études certifié dans le domaine des sites et sols pollués, ou équivalent, garantissant que les mesures de gestion de la pollution au regard du nouvel usage du terrain projeté ont été prise en compte dans la conception du projet. [Art. R. 431-16 n) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

Si votre projet se situe dans un secteur d'information sur les sols, et si la construction projetée n'est pas dans le périmètre d'un lotissement autorisé ayant déjà fait l'objet d'une demande comportant une attestation garantissant la réalisation d'une étude des sols :

❑ PC 16-6. **Une attestation** établie par un bureau d'études certifié dans le domaine des sites et sols pollués, ou équivalent, garantissant que les mesures de gestion de la pollution au regard du nouvel usage du terrain projeté ont été prise en compte dans la conception du projet. [Art. R.431-16 o) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

Si votre projet déroge à certaines règles de construction et met en œuvre une solution d'effet équivalent :

❑ PC 16-7. **L'attestation** montrant le caractère équivalent des résultats obtenus par les moyens mis en œuvre, ainsi que leur caractère innovant [Art. 5 de l'ordonnance n° 2018-937 du 30 octobre 2018 visant à faciliter la réalisation de projets de construction et à favoriser l'innovation]	1 exemplaire par dossier

Si votre projet porte sur des constructions situées dans un emplacement réservé à la réalisation d'un programme de logements par le plan local d'urbanisme ou le document en tenant lieu [Art. L. 151-41 4° du code de l'urbanisme] ou dans un secteur délimité par le plan local d'urbanisme ou le document d'urbanisme en tenant lieu dans lesquels, en cas de réalisation d'un programme de logement, une partie de ce programme doit être affectée à des catégories de logements locatifs sociaux [Art. L. 151-15 du code de l'urbanisme] :

❑ PC17. **Un tableau** indiquant la surface de plancher des logements créés correspondant aux catégories de logements dont la construction sur le terrain est imposée par le plan local d'urbanisme ou le document d'urbanisme en tenant lieu [Art. R. 431-16-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

Si votre projet porte sur des constructions situées dans un secteur délimité par le plan local d'urbanisme ou le document en tenant lieu dans lequel les programmes de logements doivent comporter une proportion de logements d'une taille minimale [Art. L. 151-14 du code de l'urbanisme] :

❑ PC17-1. **Un tableau** indiquant la proportion de logements de la taille minimale imposée par le plan local d'urbanisme ou par le document en tenant lieu [Art. R. 431-16-2 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

Si votre projet porte sur la construction d'un immeuble collectif de plus de douze logements ou de plus de 800m² de surface de plancher, située dans une commune faisant l'objet d'un arrêté de carence en logements sociaux, et en l'absence de dérogation préfectorale :

❑ PC 17-2 **Un tableau** indiquant le nombre de logements familiaux et la part de ces logements familiaux correspondant à des logements locatifs sociaux définis à l'article L. 302-5 du code de la construction et de l'habitation hors logements financés avec un prêt locatif social [Art. R. 431-16-3 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

Si vous demandez un dépassement de COS (coefficient d'occupation des sols) en cas de POS ou une majoration du volume constructible en cas de PLU, justifié par la construction de logements sociaux :

❑ PC18. **La délimitation** de cette partie des constructions [Art. R. 431-17 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
❑ PC19. **La mention de la surface** de plancher correspondante [Art. R. 431-17 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
❑ PC20. **L'estimation sommaire** du coût foncier qui lui sera imputé [Art. R. 431-17 c) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
❑ PC21. Dans les communes de la métropole, **l'engagement du demandeur** de conclure la convention prévue au 3° de l'article L.351-2 du code de la construction et de l'habitation. [Art. R. 431-17 d) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

Si vous demandez un dépassement de COS (coefficient d'occupation des sols) en cas de POS ou des règles de gabarit en cas de PLU, justifiant que vous faites preuve d'exemplarité énergétique ou environnementale :

❑ PC22. **Un document** prévu par l'article R. 111-21 du code de la construction et de l'habitation attestant que la construction fait preuve d'exemplarité énergétique ou d'exemplarité environnementale ou est à énergie positive selon les critères définis par ces dispositions [Art. R. 431-18 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
❑ PC23. **Un document** par lequel le demandeur s'engage à installer des dispositifs conformes aux dispositions de l'arrêté prévu au 2° de l'article R. 111-23 [Art. R. 431-18-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

Si votre projet nécessite un défrichement :

❑ PC24. **La copie de la lettre du préfet** qui vous fait savoir que votre demande d'autorisation de défrichement est complète, si le défrichement est ou non soumis à reconnaissance de la situation et de l'état des terrains et si la demande doit ou non faire l'objet d'une enquête publique [Art. R. 431-19 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

Si votre projet porte sur une installation classée pour la protection de l'environnement :

❑ PC25. **Une justification du dépôt de la demande** d'enregistrement ou de déclaration au titre de la législation relative aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement [Art. R. 431-20 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

Si votre projet nécessite un permis de démolir :

❑ PC26. **La justification du dépôt** de la demande de permis de démolir [Art. R. 431-21 a) du code de l'urbanisme] OU, si la demande de permis de construire vaut demande de permis de démolir : ❑ PC27. **Les pièces à joindre** à une demande de permis de démolir, selon l'annexe ci-jointe [Art. R. 431-21 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

Si votre projet se situe dans un lotissement :

❑ PC28. **Certificat** indiquant la surface constructible attribuée à votre lot [Art. R. 442-11 1er al.) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
❑ PC29. **Certificat** attestant l'achèvement des équipements desservant le lot [Art. R. 431-22-1a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
❑ PC29-1. **L'attestation de l'accord** du lotisseur, en cas de subdivision de lot [Art. R. 431-22 -1b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

Si votre projet se situe dans une zone d'aménagement concertée (ZAC) :

❑ PC30. **La copie des dispositions du cahier des charges** de cession de terrain approuvé et publié dans les conditions de l'article D.311-11-1 qui indiquent le nombre de m² constructibles sur la parcelle et, si elles existent, des dispositions du cahier des charges, qui fixent les prescriptions techniques, urbanistiques et architecturales imposées pour la durée de réalisation de la zone [Art. R. 431-23 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
❑ PC31. **La convention** entre la commune ou l'établissement public et vous qui fixe votre participation au coût des équipements de la zone [Art. R. 431-23 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

Si votre projet se situe dans une opération d'intérêt national (OIN) :

❑ PC 31-1. **L'attestation** de l'aménageur certifiant qu'il a réalisé ou prendra en charge l'intégralité des travaux mentionnés à l'article R. 331-5 du code de l'urbanisme [Art. R. 431-23-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

Si votre projet se situe dans un périmètre de projet urbain partenarial (PUP) :

❑ PC 31-2. **L'extrait de la convention** précisant le lieu du projet urbain partenarial et la durée d'exonération de la taxe d'aménagement [Art. R. 431-23-2 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

Si le terrain d'assiette doit faire l'objet d'une division avant l'achèvement de l'ensemble du projet :

❑ PC32. **Le plan de division** du terrain [Art. R. 431-24 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
❑ PC33. **Le projet** de constitution d'une association syndicale des futurs propriétaires [Art. R. 431-24 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

Si le projet est soumis à la redevance bureaux :

❑ PC 33-1. **Le formulaire** de déclaration de la redevance bureaux [Art. R. 431-25-2 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

Si le terrain ne peut comporter les emplacements de stationnement imposés par le document d'urbanisme :

❑ PC34. **Le plan de situation** du terrain sur lequel sont réalisées les aires de stationnement et le plan des constructions et aménagements correspondants [Art. R. 431-26 a) du code de l'urbanisme] OU ❑ PC35. **La promesse synallagmatique** de concession ou d'acquisition [Art. R. 431-26 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

Si votre projet porte sur un équipement commercial dont la surface de vente est comprise entre 300 et 1 000 m² dans une commune de moins de 20 000 habitants :

❑ PC36. **Une notice** précisant la nature du commerce projeté et la surface de vente [Art. R. 431-27-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

Si votre projet est soumis à une autorisation de création de salle de spectacle cinématographique :

❑ PC37. **La copie de la lettre du préfet** attestant que le dossier de demande est complet. [Art. R. 431-28 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

Si votre projet porte sur un immeuble de grande hauteur (IGH) :

❑ PC38. **Le récépissé de dépôt** en préfecture de la demande d'autorisation prévue à l'article L. 122-1 du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-29 du code de l'urbanisme]	3 exemplaires

Si votre projet porte sur un établissement recevant du public (ERP) :

❑ PC39. **Le dossier spécifique** permettant de vérifier la conformité du projet avec les règles d'accessibilité aux personnes handicapées prévu aux articles R. 111-19-17 a) du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-30 a) du code de l'urbanisme]	3 exemplaires du dossier spécifique

❑ PC40. **Le dossier spécifique** permettant de vérifier la conformité du projet avec les règles de sécurité prévu par l'article R. 111-19-17 b) du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-30 b) du code de l'urbanisme]	3 exemplaires du dossier spécifique

Si vous demandez une dérogation à une ou plusieurs règles du plan local d'urbanisme ou du document en tenant lieu pour réaliser des travaux nécessaires à l'accessibilité des personnes handicapées à un logement existant :

❑ PC40-1. **Une note** précisant la nature des travaux pour lesquels une dérogation est sollicitée et justifiant que ces travaux sont nécessaires pour permettre l'accessibilité du logement à des personnes handicapées [Art. R. 431-31 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

Si vous demandez une dérogation aux règles constructives mentionnées à l'article L. 111-4-1 du code de la construction et de l'habitation, pour la création ou l'agrandissement de logements par surélévation d'un immeuble achevé depuis plus de 2 ans :

❑ PC 40-2. **Une demande de dérogation** comprenant les précisions et les justifications définies à l'article R. 111-1-2 du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-31-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

Si vous demandez une ou plusieurs dérogations aux règles constructives au titre de l'article L. 151-29-1, L. 152-5 et L. 152-6 du code de l'urbanisme :

❑ PC40-3. **Une note** précisant la nature de la ou des dérogations demandées justifiant du respect des objectifs et des conditions fixées aux articles L . 151-29-1, L. 152-5 et L. 152-6 du code de l'urbanisme pour chacune des dérogations demandées. [Art. R. 431-31-2 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

Si votre projet est subordonné à une servitude dite « de cours communes » :

❑ PC41. **Une copie du contrat** ou de la décision judiciaire relatif à l'institution de ces servitudes [Art. R. 431-32 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

Si votre projet est subordonné à un transfert des possibilités de construction :

❑ PC42. **Une copie du contrat** ayant procédé au transfert de possibilité de construction résultant du COS [Art. R. 431-33 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

Si votre projet est soumis à une autorisation d'exploitation commerciale :

❑ PC43. **Le dossier** d'autorisation d'exploitation commerciale [Art. R. 431-33-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

Si votre projet se situe dans une zone réglementée s'agissant de travaux conduisant à la création de locaux à usage d'habitation dans un immeuble existant :

❑ PC44. **Le dossier** de demande d'autorisation de travaux [Art. L.111-6-1-3 du code de la construction et de l'habitation et arrêté du 8 décembre 2016 relatif aux modalités de constitution du dossier de demande d'autorisation de travaux conduisant à la création de locaux à usage d'habitation dans un immeuble existant]	3 exemplaires du dossier spécifique + 1 exemplaire supplémentaire si l'avis ou l'accord est requis de l'autorité compétente dans le domaine de l'architecture et du patrimoine ou de l'architecte des Bâtiments de France

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE CHARGÉ DE L'URBANISME

Déclaration des éléments nécessaires au calcul des impositions pour les demandes de permis de construire et permis d'aménager

Informations nécessaires en application de l'article R. 431-5 du code de l'urbanisme

Cette déclaration sert de base au calcul des impositions dont vous êtes éventuellement redevable au titre de votre projet. Remplissez soigneusement les cadres ci-dessous et n'oubliez pas de joindre le cas échéant les documents complémentaires figurant au cadre 4. Cela peut vous permettre de bénéficier d'impositions plus favorables. Conservez soigneusement les justificatifs afférents à vos déclarations. Ils pourront vous être demandés ultérieurement.

Cadre réservé à la mairie du lieu du projet

PC ou PA | Dpt | Commune | Année | N° de dossier

1 - Renseignements concernant les constructions ou les aménagements

1.1 - Les lignes ci-dessous doivent être **obligatoirement renseignées,** quelle que soit la nature de la construction

Surface taxable (1) totale créée de la ou des construction(s), hormis les surfaces de stationnement closes et couvertes (2bis) : 41 m²

Surface taxable créée des locaux clos et couverts (2 bis) à usage de stationnement : 0 m²

Surface taxable démolie de la (ou des) construction(s) : ..... m²

1.2 - Destination des constructions et tableau des surfaces taxables (1)

1.2.1 - Création de locaux destinés à l'habitation Dont :		Nombre de logements créés	Surfaces créées (1) hormis les surfaces de stationnement closes et couvertes (2 bis)	Surfaces créées pour le station-nement clos et couvert (2 bis)
Locaux à usage d'habitation principale et leurs annexes (2)	Ne bénéficiant pas de prêt aidé (3)			
	Bénéficiant d'un PLAI ou LLTS (4)			
	Bénéficiant d'un prêt à taux zéro (PTZ) (5)			
	Bénéficiant d'autres prêts aidés (PLUS, LES, PSLA, PLS, LLS) (6)			
Locaux à usage d'habitation secondaire et leurs annexes (2)				
Locaux à usage d'hébergement (7) et leurs annexes (2)	Ne bénéficiant pas de prêt aidé			
	Bénéficiant d'un PLAI ou LLTS			
	Bénéficiant d'autres prêts aidés			
Nombre total de logements créés				

1.2.2 - Extension (8) **de l'habitation principale, création d'un bâtiment annexe à cette habitation ou d'un garage clos et couvert.**

Pour la réalisation de ces travaux, bénéficiez-vous d'un prêt aidé (4)(5)(6) ?
Oui ☐ Non ☐ Si oui, lequel ?

Quelle est la surface taxable (1) existante ? ……..…....m² Quel est le nombre de logements existants ?……...

Quelle est la surface taxable démolie ?.....……....m²

1.2 3 – Création ou extension de locaux non destinés à l'habitation

	Nombre créé	Surfaces créées (1) hormis les surfaces de station-nement closes et couvertes (2 bis)	Surfaces créées pour le stationnement clos et couvert (2 bis)
Nombre de commerces de détail dont la surface de vente est inférieure à 400 m² (9)			
Total des surfaces créées, y compris les surfaces annexes			
Locaux industriels et artisanaux ainsi que leurs annexes		41	0
Maisons de santé mentionnées à l'article L. 6323-3 du code de la santé publique			
Entrepôts et hangars faisant l'objet d'une exploitation commerciale et non ouverts au public (10)			

Dans les exploitations et coopératives agricoles : Surfaces de plancher des serres de production, des locaux destinés à abriter les récoltes, héberger les animaux, ranger et entretenir le matériel agricole, des locaux de production et de stockage des produits à usage agricole, des locaux de transformation et de conditionnement des produits provenant de l'exploitation (11)		
Dans les centres équestres : Surfaces de plancher affectées aux seules activités équestres (11)		
	Surfaces créées	
Parcs de stationnement couverts faisant l'objet d'une exploitation commerciale (12)		

1.3 – Autres éléments créés soumis à la taxe d'aménagement

Nombre de places de stationnement non couvertes ou non closes (13) : .....

Superficie du bassin intérieur ou extérieur de la piscine : ..... m².

Nombre d'emplacements de tentes, de caravanes et de résidences mobiles de loisirs : .....

Nombre d'emplacements pour les habitations légères de loisirs : .....

Nombre d'éoliennes dont la hauteur est supérieure à 12 m : .....

Superficie des panneaux photovoltaïques posés au sol : 29 986 m².

1.4 – Redevance d'archéologie préventive :

Votre projet fait-il l'objet d'un (ou de) terrassement(s) ?
Oui ☒ Non ☐

1.5 – Cas particuliers

Les travaux projetés sont-ils réalisés suite à des prescriptions résultant d'un Plan de Prévention des Risques naturels, technologiques ou miniers ? Oui ☐ Non ☐

La construction projetée concerne t-elle un immeuble classé parmi les monuments historiques ou inscrit à l'inventaire des monuments historiques ? Oui ☐ Non ☐

2 - Versement pour sous-densité (VSD) (14)

Demandez à la mairie si un seuil minimal de densité (SMD) est institué dans le secteur de la commune où vous construisez.

Si oui, la superficie de la construction projetée est-elle égale ou supérieure au seuil minimal de densité (15) ? Oui ☐ Non ☐

Dans le cas où la surface de plancher de votre projet est inférieure au seuil minimal de densité, indiquez ici :

La superficie de votre unité foncière : ..... m².

La superficie de l'unité foncière effectivement constructible (16) : ..... m²

La valeur du m² de terrain nu et libre : ..... €/m²

Les surfaces de plancher des constructions existantes non destinées à être démolies (en m²) (17) : ..... m²

Si vous avez bénéficié avant le dépôt de votre demande d'un rescrit fiscal (18), indiquez sa date : .....

3 - Pièces à joindre selon la nature ou la situation du projet :

Pièces	**Nombre d'exemplaires à fournir**
Si votre projet se situe dans une commune ayant instauré un seuil minimal de densité et si votre terrain est un lot de lotissement :	
☐ F1. Le certificat fourni par le lotisseur [Art. R. 442-11 2e alinéa du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dos-sier
Si votre projet se situe dans une commune ayant instauré un seuil minimal de densité et si vous avez bénéficié d'un rescrit fiscal :	
☐ F2. Le rescrit fiscal [article R. 331-23 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dos-sier
Si vous avez bénéficié d'un rescrit fiscal relatif à la taxe d'aménagement ou à la redevance d'archéologie préventive	
☐ F3. Le rescrit fiscal [R. 331-11-1 du code de l'urbanisme et/ou R. 524-11 du code du patrimoine]	1 exemplaire par dos-sier

4 - Documents pouvant vous permettre de bénéficier d'impositions plus favorables

Pièces	Nombre d'exemplaires à fournir
Si vous pensez bénéficier d'une exonération prévue à l'article L. 331-7 1° du code de l'urbanisme, selon les cas :	
☐ F4. Le statut de l'établissement public (à caractère industriel et commercial ou administratif)	1 exemplaire par dossier
☐ F5. Les statuts de l'association et le justificatif de la gestion désintéressée au sens de l'article 206 1 bis 1er alinéa du code général des impôts	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe dans une opération d'intérêt national et que vous pensez bénéficier de l'exonération prévue à l'article L. 331-7 4° (opération d'intérêt national) du code de l'urbanisme :	
☐ F6. L'attestation de l'aménageur certifiant que ce dernier a réalisé ou réalisera l'intégralité des travaux mis à sa charge (articles R. 331-5 et R. 431-23-1 du code de l'urbanisme)	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe dans un périmètre de projet urbain partenarial et que vous pensez bénéficier de l'exonération prévue à l'article L. 331-7 6° (projet urbain partenarial) du code de l'urbanisme :	
☐ F7. Copie de la convention de projet urbain partenarial (article R. 431-23-2 du code de l'urbanisme)	1 exemplaire par dossier
Si vous faites une reconstruction suite à une destruction ou suite à une démolition ou suite à un sinistre et que vous pensez bénéficier de l'exonération prévue à l'article L. 331-7 8° du code de l'urbanisme :	
☐ F8. La justification de la date de la destruction, de la démolition ou du sinistre	1 exemplaire par dossier
☐ F9. En cas de sinistre, l'attestation de l'assureur, que les indemnités versées en réparation des dommages ne comprennent pas le montant des taxes d'urbanisme	1 exemplaire par dossier
Si votre projet affecte le sous-sol et que vous pensez bénéficier de l'exonération prévue à l'article L. 524-6 du code du patrimoine (19) :	
☐ F10. L'attestation de paiement d'une redevance d'archéologie préventive au titre de la réalisation d'un diagnostic suite une demande volontaire de fouilles, ou au titre de la loi du 1er août 2003	1 exemplaire par dossier

5 - Autres renseignements

(Informations complémentaires et justificatifs éventuels (notamment l'attestation bancaire au prêt à taux zéro, si la collectivité a délibéré l'exonération facultative correspondante) pouvant vous permettre de bénéficier d'impositions plus favorables)

Si à échéance de vos taxes vous n'habitez plus à l'adresse figurant sur la demande d'autorisation, merci de renseigner l'adresse d'envoi des titres de perception

Nouvelle adresse : Numéro : ..... Voie : .....

Lieu-dit : ..... Localité : .....

Code postal : ⌊_⌊_⌊_⌊_⌊_ BP : ⌊_⌊_⌊_ Cedex : ⌊_⌊_

Si le déclarant habite à l'étranger : Pays : ..... Division territoriale : .....

Date Paris le 17/12/2021

Nom et Signature du déclarant

GUINARD David

PHOTOSOL DEVELOPPEMENT
40/42 rue la Boétie 75008 PARIS
Tél : 01.70.22.50.97
SAS au capital de 966 525 euros
SIRET: 51 831 044 600 068 - APE: 7112 B

Greffe du Tribunal de Commerce de Paris
1 QUAI DE LA CORSE
75198 PARIS CEDEX 04

N° de gestion 2009B21279

Code de vérification : vPzk4l1Thx
https://www.infogreffe.fr/controle

Extrait Kbis

EXTRAIT D'IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES
à jour au 11 octobre 2021

IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE

Immatriculation au RCS, numéro	518 310 446 R.C.S. Paris
Date d'immatriculation	20/11/2009
Dénomination ou raison sociale	**PHOTOSOL DEVELOPPEMENT**
Forme juridique	Société par actions simplifiée
Capital social	966 525,00 EUROS
Adresse du siège	40-42 rue La Boétie 75008 Paris
Activités principales	Conception, création, réalisation, mise en place, exploitation et commercialisation de sites et d'installations techniques ayant pour objet la génération d'énergie photovoltaïque. Conseil en stratégie, en organisation et systèmes d'information se rapportant directement ou indirectement à l'une ou l'autre des activités spécifiées.
Durée de la personne morale	Jusqu'au 19/11/2108
Date de clôture de l'exercice social	31 décembre

GESTION, DIRECTION, ADMINISTRATION, CONTROLE, ASSOCIES OU MEMBRES

Président

Dénomination	COMPAGNIE D'INVESTISSEMENTS DE L'ILE BOURBON
Forme juridique	Société à responsabilité limitée (Société à associé unique)
Adresse	30 rue Pétion 75011 Paris
Immatriculation au RCS, numéro	754 055 390 Paris

Directeur général

Dénomination	COMPAGNIE BOURBONNAISE D'INVESTISSEMENTS
Forme juridique	Société à responsabilité limitée (Société à associé unique)
Adresse	98 rue de Charonne 75011 Paris
Immatriculation au RCS, numéro	754 015 485 Paris

Administrateur

Dénomination	COMPAGNIE D'INVESTISSEMENTS DE L'ILE BOURBON
Forme juridique	Société à responsabilité limitée (Société à associé unique)
Adresse	18 rue Friant 75014 Paris
Immatriculation au RCS, numéro	754 055 390 Paris

Administrateur

Dénomination	COMPAGNIE BOURBONNAISE D'INVESTISSEMENTS
Forme juridique	Société à responsabilité limitée (Société à associé unique)
Adresse	98 rue de Charonne 75011 Paris
Immatriculation au RCS, numéro	754 015 485 Paris

Administrateur

Nom, prénoms	Farines Benoit
Date et lieu de naissance	Le 03/09/1984 à Montpellier (34)
Nationalité	Française
Domicile personnel	16 rue Manin 75019 Paris

Greffe du Tribunal de Commerce de Paris
1 QUAI DE LA CORSE
75198 PARIS CEDEX 04

N° de gestion 2009B21279

Commissaire aux comptes titulaire

Dénomination	CONSEILS ASSOCIES SA
Forme juridique	Société anonyme
Adresse	50 avenue de Wagram 75017 Paris
Immatriculation au RCS, numéro	692 048 671 Paris

Commissaire aux comptes suppléant

Nom, prénoms	GROSJEAN Paul
Date et lieu de naissance	Le 29/04/1965 à ST MAUR DES FOSSES
Nationalité	Française
Domicile personnel ou adresse professionnelle	3 avenue du Maréchal Lyautey 94100 Saint Maur des Fosses

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ACTIVITE ET A L'ETABLISSEMENT PRINCIPAL

Adresse de l'établissement	40-42 rue La Boétie 75008 Paris
Activité(s) exercée(s)	Conception, création, réalisation, mise en place, exploitation et commercialisation de sites et d'installations techniques ayant pour objet la génération d'énergie photovoltaïque. Conseil en stratégie, en organisation et systèmes d'information se rapportant directement ou indirectement à l'une ou l'autre des activités spécifiées.
Date de commencement d'activité	16/11/2009
Origine du fonds ou de l'activité	Création
Mode d'exploitation	Exploitation directe

Le Greffier

FIN DE L'EXTRAIT

Le changement d'adresse est en cours suite au déménagement réalisé le 15/07/20.
Nouvelle adresse : 40-42 rue la Boétie - 75008 PARIS

TABLEAUX RÉCAPITULATIFS

PROJET DE LA CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL SUR L'ANCIEN AERODROME DE VILLEFRANCHE / MOLAS COMMUNE DE MOLAS (31)

Contenu

- Tableau récapitulatif du foncier concerné par le projet

- Tableau récapitulatif du poste de livraison électrique, des locaux techniques et des postes de transformation

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
80 rue du Faubourg Saint Denis 75010 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

Maître d'ouvrage

PHOTOSOL
Producteur d'énergie photovoltaïque

Adresse de Correspondance :
PHOTOSOL DEVELOPPEMENT
40-42 rue la Boétie 75008 PARIS

Tableau récapitulatif du foncier concerné par la centrale photovoltaïque

	Section de Parcelle	Parcelle d'implantation	Surface parcelle (m²)	Adresse Lieu-Dit	Code postal
Structures photovoltaïques	A	20	10 780	ENGOURDIS	31230
		21	2 510		
		22	56 330		
		23	1 410		
		25	2 980		
		26	2 530		
		27	5 790		
		28	760		
TOTAL			83 090		

Tableau récapitulatif des postes de transformation

	Section de Parcelle	Parcelle d'implantation	Surface parcelle (m²)	Surface de plancher des constructions (m²)	Dimension construction L x l x h (m)	Altimétrie (m NGF)	Adresse Lieu-Dit	Code postal
Poste de transformation 2	A	22	56 330	20,50	8,20 x 2,50 x H 2,70	259,4 m NGF	ENGOURDIS	31230
Poste de transformation 3				20,50		277 m NGF		
TOTAL				**41,00**				

PC1 - PLANS DE SITUATION DU TERRAIN

PROJET DE LA CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL SUR L'ANCIEN AERODROME DE VILLEFRANCHE / MOLAS
COMMUNE DE MOLAS (31)

Contenu

- Localisation générale du projet
- Vue aérienne
- Plan cadastral du foncier concerné par le projet

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
80 rue du Faubourg Saint Denis 75010 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

Maître d'ouvrage

PHOTOSOL
Producteur d'énergie photovoltaïque

Adresse de Correspondance :
PHOTOSOL DEVELOPPEMENT
40-42 rue la Boétie 75008 PARIS

PROJET DE LA CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL SUR L'ANCIEN AERODROME DE VILLEFRANCHE / MOLAS
COMMUNE DE MOLAS (31)

LOCALISATION GÉNÉRALE DU PROJET

Légende

Localisation de la Centrale photovoltaïque

Emprise clôturée du projet zone ouest
(concernée par la présente demande)

Emprise clôturée du projet zone est
(non concernée par la présente demande)

Localisation du projet



Echelle 1/25000 au format A3

0 500 1000m

N

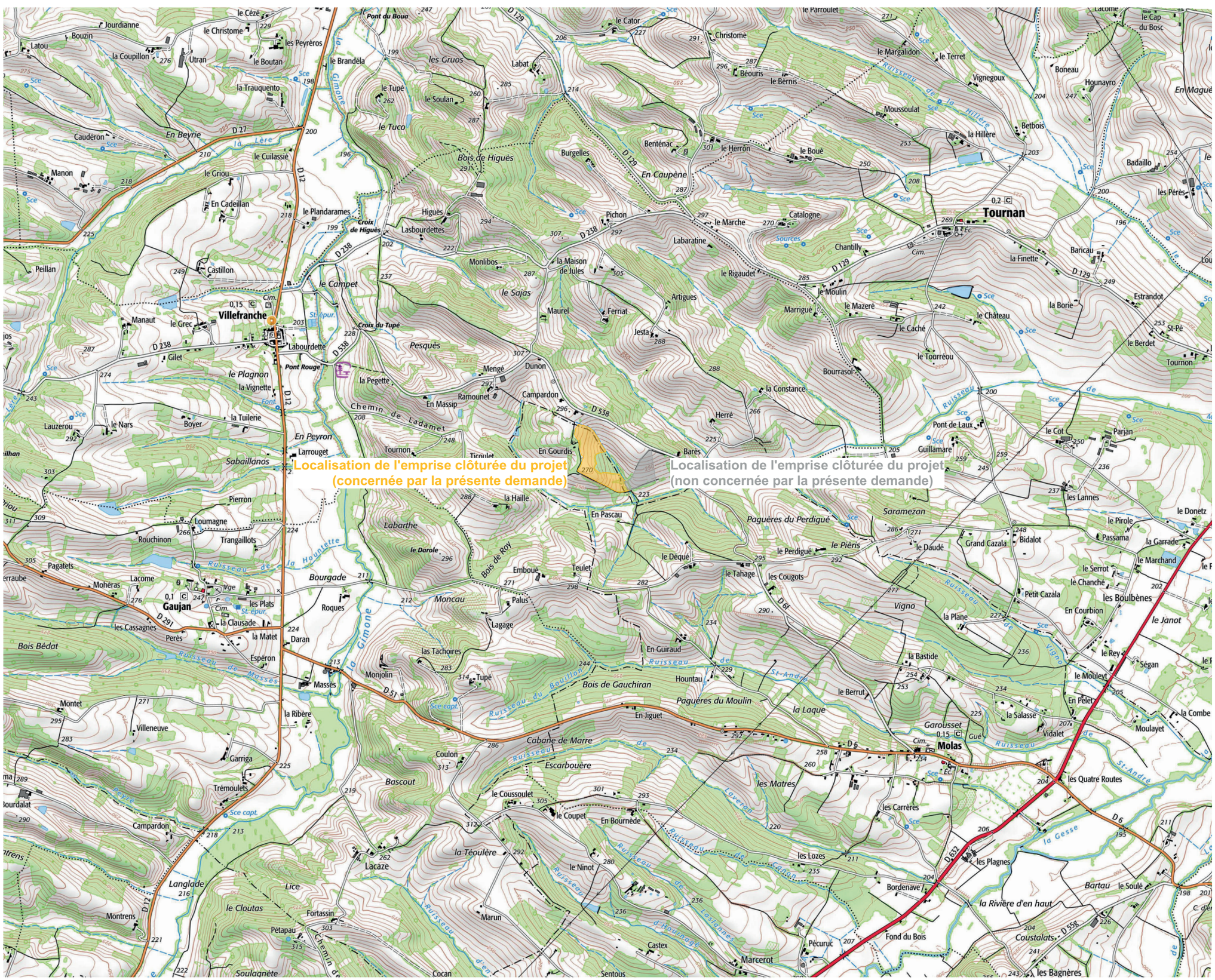

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
80 rue du Faubourg Saint Denis 75010 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

Maître d'ouvrage

PHOTOSOL
Producteur d'énergie photovoltaïque

Adresse de Correspondance :
PHOTOSOL DEVELOPPEMENT
40-42 rue la Boétie 75008 PARIS

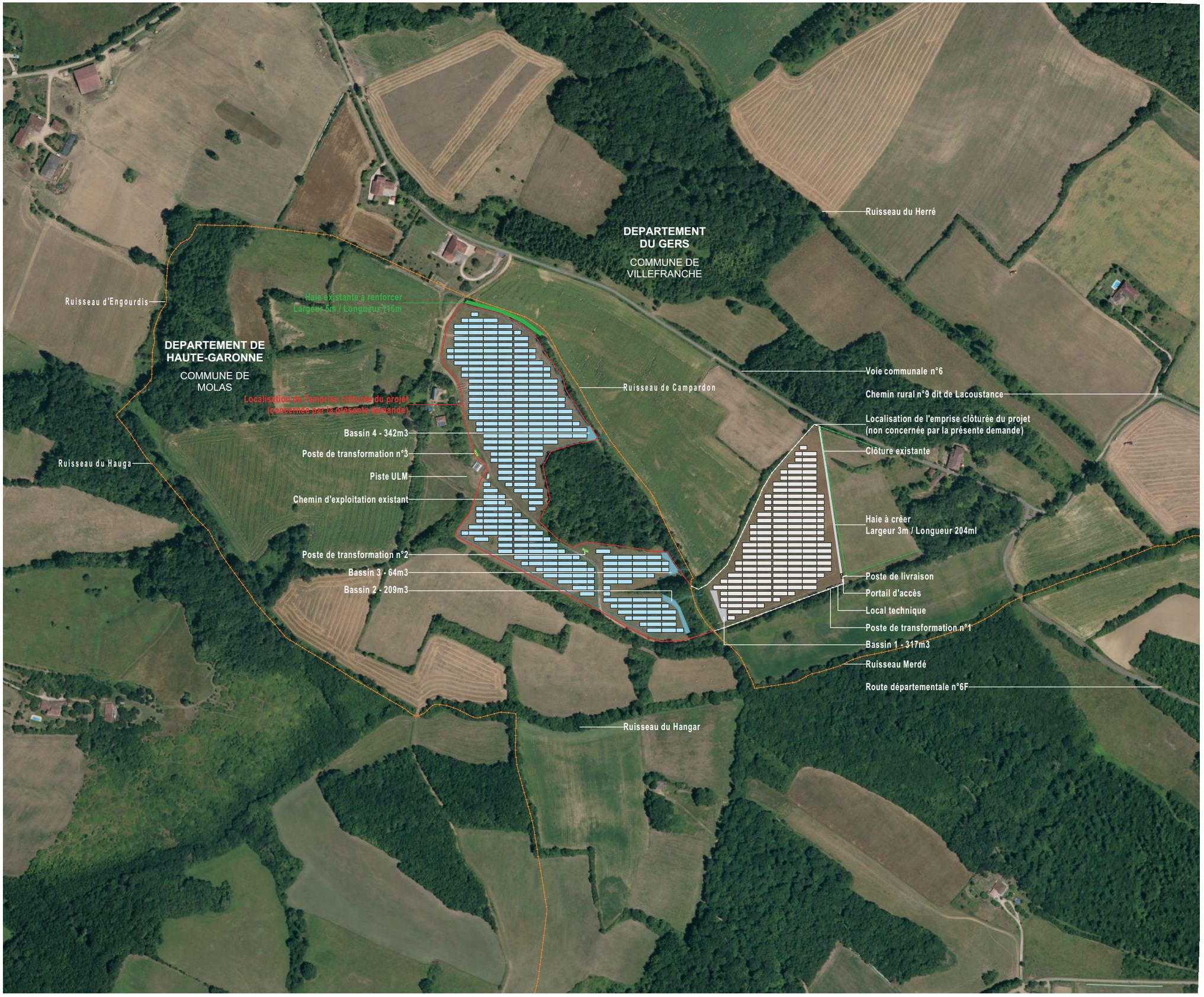

PROJET DE LA CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL SUR L'ANCIEN AERODROME DE VILLEFRANCHE / MOLAS COMMUNE DE MOLAS (31)

VUE AÉRIENNE

Légende

Centrale photovoltaïque zone ouest (concernée par la présente demande)

- Localisation de l'emprise clôturée du projet
- Tables photovoltaïques (24 et 48 panneaux)
- Poste de transformation
- Haie existante à renforcer
- Bassin à créer
- Clôture existante
- Limite départementale

Centrale photovoltaïque zone est (non concernée par la présente demande)

- Clôture
- Tables photovoltaïques
- Poste de livraison
- Poste de transformation
- Local technique
- Haie à créer
- Bassin à créer

Echelle 1/5000 au format A3

0 — 100 — 200m

N

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
80 rue du Faubourg Saint Denis 75010 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 340 R.C.S. PARIS

Maître d'ouvrage

PHOTOSOL
Producteur d'énergie photovoltaïque

Adresse de Correspondance :
PHOTOSOL DEVELOPPEMENT
40-42 rue la Boétie 75008 PARIS

PROJET DE LA CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL SUR L'ANCIEN AERODROME DE VILLEFRANCHE / MOLAS
COMMUNE DE MOLAS (31)

PLAN CADASTRAL DU FONCIER CONCERNÉ PAR LE PROJET

Légende

- 22 — Parcelles d'implantation du projet
- Limite départementale
- Limite de section
- Limite de lieu-dit
- Parcelles
- Chemins existants
- Bâtiments existants
- Ruisseau
- Clôture existante
- Entrée — Localisation de l'emprise clôturée du projet
- Emprise clôturée du projet non concernée par la présente demande
- 127 — Foncier non concerné par la présente demande

Echelle 1/5000 au format A3

0 — 100 — 200m

N

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
80 rue du Faubourg Saint Denis 75010 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

Maître d'ouvrage

PHOTOSOL
Producteur d'énergie photovoltaïque

Adresse de Correspondance :
PHOTOSOL DEVELOPPEMENT
40-42 rue la Boétie 75008 PARIS

PC2 - PLANS DE MASSE DES CONSTRUCTIONS

PROJET DE LA CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL SUR L'ANCIEN AERODROME DE VILLEFRANCHE / MOLAS COMMUNE DE MOLAS (31)

Contenu

- **Plan topographique - état existant au 1/3000ème**
- **Plan de masse - état projeté au 1/3000ème**
- **Emprises du projet au 1/1000ème**
- **Plan de masse de raccordement électrique au 1/3000ème**
- **Plan de masse général du projet au format A0 au 1/1000ème (voir document joint)**

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
80 rue du Faubourg Saint Denis 75010 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

Maître d'ouvrage

PHOTOSOL
Producteur d'énergie photovoltaïque

Adresse de Correspondance :
PHOTOSOL DEVELOPPEMENT
40-42 rue la Boétie 75008 PARIS

PROJET DE LA CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL SUR L'ANCIEN AERODROME DE VILLEFRANCHE / MOLAS
COMMUNE DE MOLAS (31)

PLAN TOPOGRAPHIQUE ÉTAT EXISTANT

Légende

- 22 — Parcelles d'implantation du projet
- Végétation existante
- Talus existant
- Courbes de niveaux
- Limite départementale
- Limite de section
- Limite de lieu-dit
- Parcelles
- Chemins existants
- Bâtiments existants
- Ruisseau
- Entrée — Localisation de l'emprise clôturée du projet
- Clôture existante
- Ligne HTA aérienne
- Emprise clôturée du projet non concernée par la présente demande
- 127 — Foncier non concerné par la présente demande

Echelle 1/3000 au format A3

0 — 60 — 120m

N

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
80 rue du Faubourg Saint Denis 75010 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

Maître d'ouvrage

PHOTOSOL
Producteur d'énergie photovoltaïque

Adresse de Correspondance :
PHOTOSOL DEVELOPPEMENT
40-42 rue la Boétie 75008 PARIS

PROJET DE LA CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL SUR L'ANCIEN AERODROME DE VILLEFRANCHE / MOLAS COMMUNE DE MOLAS (31)

PLAN DE MASSE ÉTAT PROJETÉ

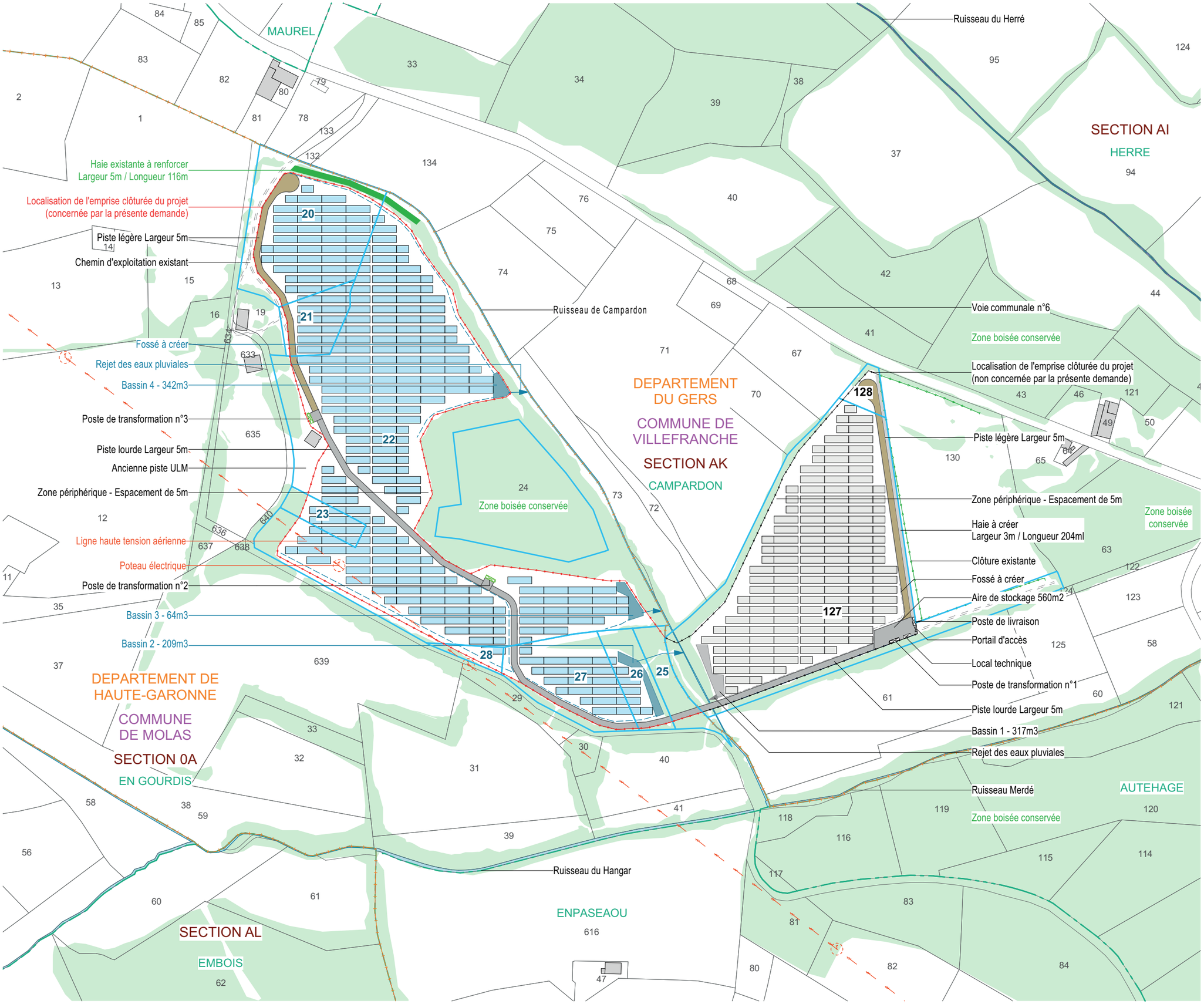

Légende

- Entrée — Localisation de l'emprise clôturée du projet
- Tables photovoltaïques (24 et 48 panneaux)
- Poste de transformation
- Piste légère
- Piste lourde
- Haie existante à renforcer
- Bassin à créer
- Végétation existante
- 22 — Parcelles d'implantation du projet
- Clôture existante
- Ligne HTA aérienne
- Limite départementale
- Limite de section
- Limite de lieu-dit
- Parcelles
- Chemins existants
- Bâtiments existants
- Ruisseau
- Emprise clôturée du projet non concernée par la présente demande
- 127 — Foncier non concerné par la présente demande

Echelle 1/3000 au format A3

0 — 60 — 120m

N

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
80 rue du Faubourg Saint Denis 75010 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

Maître d'ouvrage

PHOTOSOL
Producteur d'énergie photovoltaïque

Adresse de Correspondance :
PHOTOSOL DEVELOPPEMENT
40-42 rue la Boétie 75008 PARIS

PROJET DE LA CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL SUR L'ANCIEN AERODROME DE VILLEFRANCHE / MOLAS
COMMUNE DE MOLAS (31)

PLAN DE MASSE DU POSTE DE TRANSFORMATION N°2

Légende

- Entrée — Localisation de l'emprise clôturée du projet
- Tables photovoltaïques (24 et 48 panneaux)
- Poste de transformation
- Piste légère
- Piste lourde
- Bassin à créer
- Végétation existante
- 22 — Parcelles d'implantation du projet
- Ligne HTA aérienne
- Limite départementale
- Parcelles
- Chemins existants
- Bâtiments existants
- Ruisseau
- Emprise clôturée du projet non concernée par la présente demande
- 127 — Foncier non concerné par la présente demande

Echelle 1/1000 au format A3

0 — 20 — 40m

N

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
80 rue du Faubourg Saint Denis 75010 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

Maître d'ouvrage

PHOTOSOL
Producteur d'énergie photovoltaïque

Adresse de Correspondance :
PHOTOSOL DEVELOPPEMENT
40-42 rue la Boétie 75008 PARIS

DEPARTEMENT DE HAUTE-GARONNE
COMMUNE DE MOLAS
SECTION 0A
EN GOURDIS
DEPARTEMENT DU GERS
COMMUNE DE VILLEFRANCHE
SECTION AK
CAMPARDON
Zone boisée conservée
Clôture à créer (concernée par la présente demande)
Zone périphérique - Espacement de 5m
Ruisseau de Campardon
Poste de transformation n°2
Clôture à créer (non concernée par la présente demande)
Bassin 3 - 64m3
Fossé à créer
Rejet des eaux pluviales
Bassin 2 - 209m3
Bassin 1 - 317m3
Poteau électrique
Ligne haute tension aérienne
Piste lourde Largeur 5m
22
23
24
25
26
27
28
29
30
31
33
40
61
71
72
73
127
639
5,00
15,77
24,69
27,02
18,44
10,18
69,40
68,53
11,47
9,25
13,14
5,00
244
243
242
241
240
239
238
237
236
235
234
233
232
231
230
229
228
227
226

DEPARTEMENT DE HAUTE-GARONNE

COMMUNE DE MOLAS

SECTION 0A

EN GOURDIS

Piste légère Largeur 5m

Clôture à créer (concernée par la présente demande)

Zone périphérique - Espacement de 5m

Poste de transformation n°3

Piste lourde Largeur 5m

Bassin 4 - 342m3

Rejet des eaux pluviales

Fossé à créer

Zone boisée conservée

Poteau électrique

Ligne haute tension aérienne

Poste de transformation n°2

Fossé à créer

9,45 17,60 18,96 17,56 5,00 15,77 7,85 10,18 24,69 27,02 69,40 68,53 11,47 9,25

19 21 22 23 24 27 28 74 73 12 35 37 633 634 635 636 637 638 639 640

PROJET DE LA CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL SUR L'ANCIEN AERODROME DE VILLEFRANCHE / MOLAS COMMUNE DE MOLAS (31)

PLAN DE MASSE DES POSTES DE TRANSFORMATION N°2 ET N°3

Légende

- Entrée — Localisation de l'emprise clôturée du projet
- Tables photovoltaïques (24 et 48 panneaux)
- Poste de transformation
- Piste légère
- Piste lourde
- Bassin à créer
- Végétation existante
- 22 — Parcelles d'implantation du projet
- Ligne HTA aérienne
- Limite départementale
- Parcelles
- Chemins existants
- Bâtiments existants
- Ruisseau

Echelle 1/1000 au format A3

0 20 40m

N

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
80 rue du Faubourg Saint Denis 75010 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

Maître d'ouvrage

PHOTOSOL
Producteur d'énergie photovoltaïque

Adresse de Correspondance :
PHOTOSOL DEVELOPPEMENT
40-42 rue la Boétie 75008 PARIS

PC2

PROJET DE LA CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL SUR L'ANCIEN AERODROME DE VILLEFRANCHE / MOLAS
COMMUNE DE MOLAS (31)

PLAN DE MASSE DU POSTE DE TRANSFORMATION N°3

Légende

- Entrée — Localisation de l'emprise clôturée du projet
- Tables photovoltaïques (24 et 48 panneaux)
- Poste de transformation
- Piste légère
- Piste lourde
- Haie existante à renforcer
- Bassin à créer
- Végétation existante
- 22 — Parcelles d'implantation du projet
- Limite départementale
- Parcelles
- Chemins existants
- Bâtiments existants
- Ruisseau

Echelle 1/1000 au format A3

0 — 20 — 40m

N

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
80 rue du Faubourg Saint Denis 75010 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

Maître d'ouvrage

PHOTOSOL
Producteur d'énergie photovoltaïque

Adresse de Correspondance :
PHOTOSOL DEVELOPPEMENT
40-42 rue la Boétie 75008 PARIS

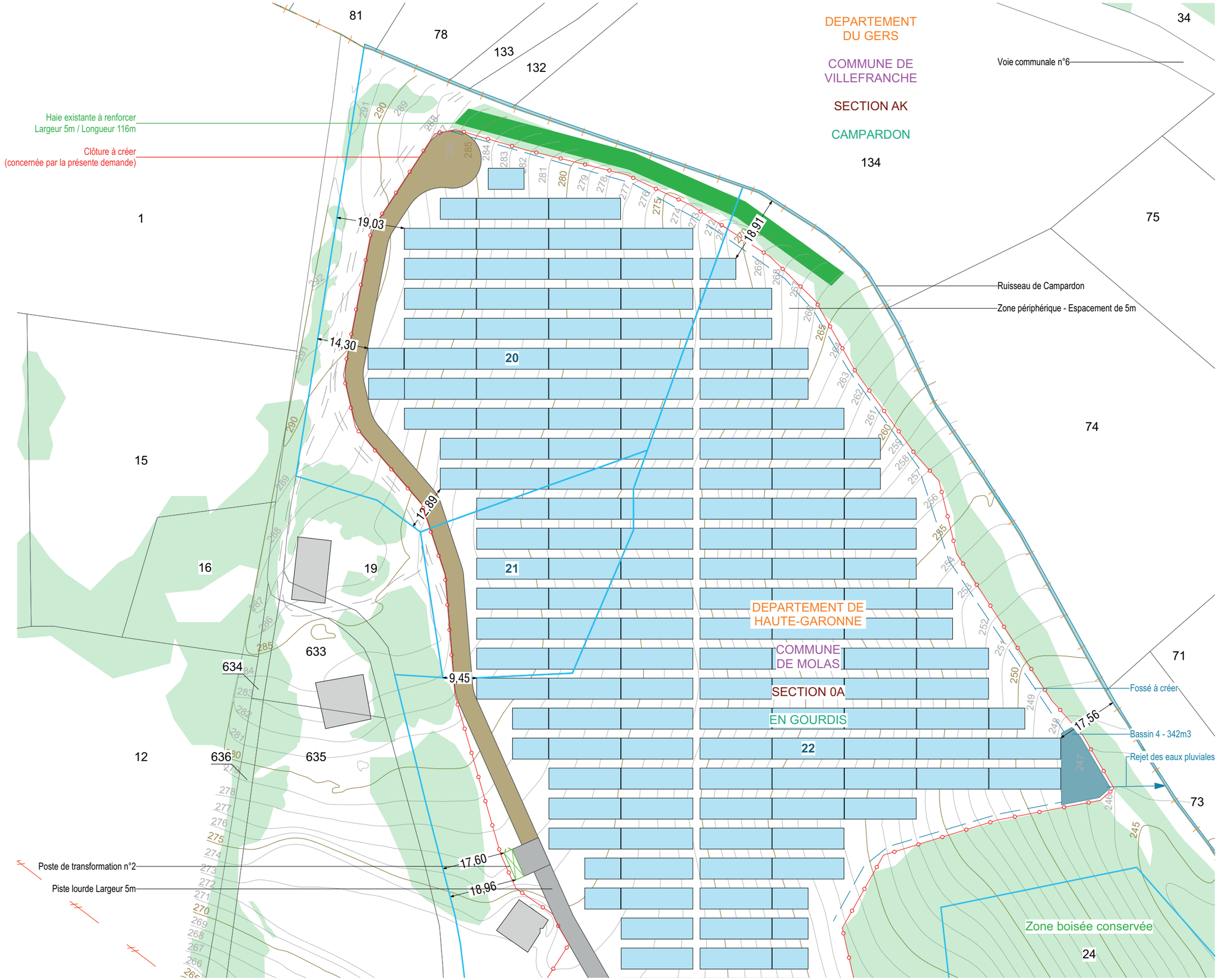

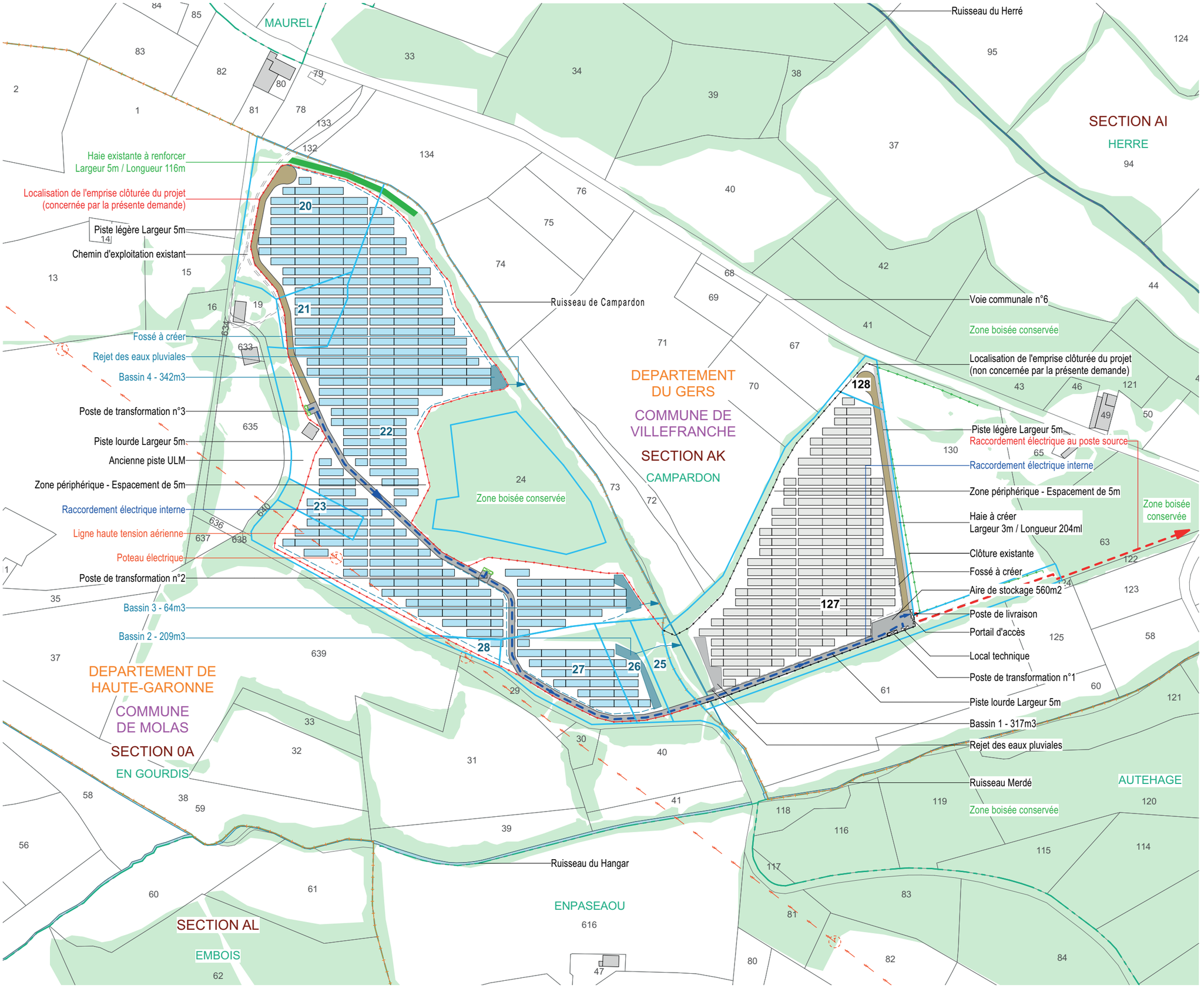

PROJET DE LA CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL SUR L'ANCIEN AERODROME DE VILLEFRANCHE / MOLAS COMMUNE DE MOLAS (31)

PLAN DE MASSE DU RACCORDEMENT ELECTRIQUE

Légende

- Raccordement électrique interne
- Raccordement électrique au poste source
- Entrée — Localisation de l'emprise clôturée du projet
- Tables photovoltaïques (24 et 48 panneaux)
- Poste de transformation
- Piste légère
- Piste lourde
- Haie existante à renforcer
- Bassin à créer
- Végétation existante
- 22 — Parcelles d'implantation du projet
- Clôture existante
- Ligne HTA aérienne
- Limite départementale
- Limite de section
- Limite de lieu-dit
- Parcelles
- Chemins existants
- Bâtiments existants
- Ruisseau
- Emprise clôturée du projet non concernée par la présente demande

Echelle 1/3000 au format A3

0 — 60 — 120m

N

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
80 rue du Faubourg Saint Denis 75010 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 340 R.C.S. PARIS

Maître d'ouvrage

PHOTOSOL
Producteur d'énergie photovoltaïque

Adresse de Correspondance :
PHOTOSOL DEVELOPPEMENT
40-42 rue la Boétie 75008 PARIS

PC2

PC3 - PLANS EN COUPE DU TERRAIN ET DE LA CONSTRUCTION

PROJET DE LA CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL SUR L'ANCIEN AERODROME DE VILLEFRANCHE / MOLAS
COMMUNE DE MOLAS (31)

Contenu

- Plan de localisation de la coupe AA' et BB'
- Profil de la coupe AA'
- Profil de la coupe BB'
- Vue en coupe d'une table photovoltaïque
- Vue en coupe d'un poste de transformation

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
80 rue du Faubourg Saint Dénis 75010 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

Maître d'ouvrage

PHOTOSOL
Producteur d'énergie photovoltaïque

Adresse de Correspondance :
PHOTOSOL DEVELOPPEMENT
40-42 rue la Boétie 75008 PARIS

PROJET DE LA CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL SUR L'ANCIEN AERODROME DE VILLEFRANCHE / MOLAS
COMMUNE DE MOLAS (31)

PLAN DE LOCALISATION DES COUPES AA' et BB'

Légende

- Entrée — Localisation de l'emprise clôturée du projet
- Tables photovoltaïques (24 et 48 panneaux)
- Poste de transformation
- Piste légère
- Piste lourde
- Haie existante à renforcer
- Bassin à créer
- Végétation existante
- 22 — Parcelles d'implantation du projet
- Clôture existante
- Ligne HTA aérienne
- Limite départementale
- Limite de section
- Limite de lieu-dit
- Parcelles
- Chemins existants
- Bâtiments existants
- Ruisseau
- Emprise clôturée du projet non concernée par la présente demande
- 127 — Foncier non concerné par la présente demande

Echelle 1/3000 au format A3

0 — 60 — 120m

N

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
80 rue du Faubourg Saint Denis 75010 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

Maître d'ouvrage

PHOTOSOL
Producteur d'énergie photovoltaïque

Adresse de Correspondance :
PHOTOSOL DEVELOPPEMENT
40-42 rue la Boétie 75008 PARIS

Haie existante à renforcer
Largeur 5m / Longueur 116m
Localisation de l'emprise clôturée du projet (concernée par la présente demande)
Piste légère Largeur 5m
Chemin d'exploitation existant
Fossé à créer
Rejet des eaux pluviales
Bassin 4 - 342m3
Poste de transformation n°3
Piste lourde Largeur 5m
Ancienne piste ULM
Zone périphérique - Espacement de 5m
Ligne haute tension aérienne
Poteau électrique
Poste de transformation n°2
Bassin 3 - 64m3
Bassin 2 - 209m3
Ruisseau de Campardon
Ruisseau du Hangar
Ruisseau du Herré
Voie communale n°6
Zone boisée conservée
Localisation de l'emprise clôturée du projet (non concernée par la présente demande)
Piste légère Largeur 5m
Zone périphérique - Espacement de 5m
Haie à créer
Largeur 3m / Longueur 204ml
Clôture existante
Fossé à créer
Aire de stockage 560m2
Poste de livraison
Portail d'accès
Local technique
Poste de transformation n°1
Piste lourde Largeur 5m
Bassin 1 - 317m3
Rejet des eaux pluviales
Ruisseau Merdé
Zone boisée conservée

MAUREL
SECTION AI
HERRE
DEPARTEMENT DU GERS
COMMUNE DE VILLEFRANCHE
SECTION AK
CAMPARDON
DEPARTEMENT DE HAUTE-GARONNE
COMMUNE DE MOLAS
SECTION 0A
EN GOURDIS
SECTION AL
EMBOIS
ENPASEAOU
AUTEHAGE
Zone boisée conservée

A — A'
B — B'

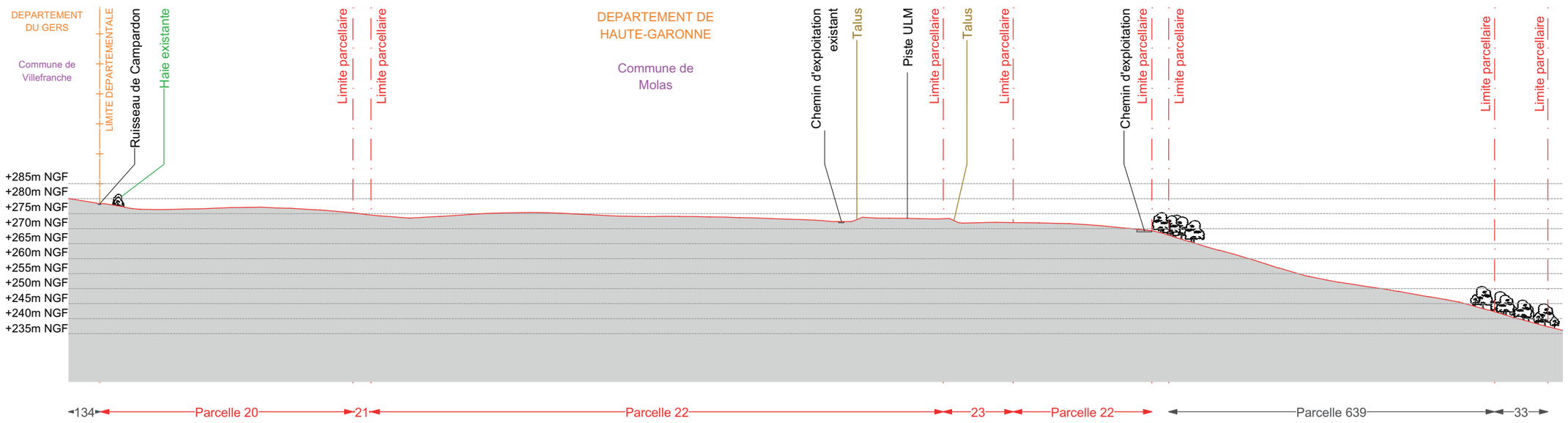

COUPE AA' - ETAT EXISTANT

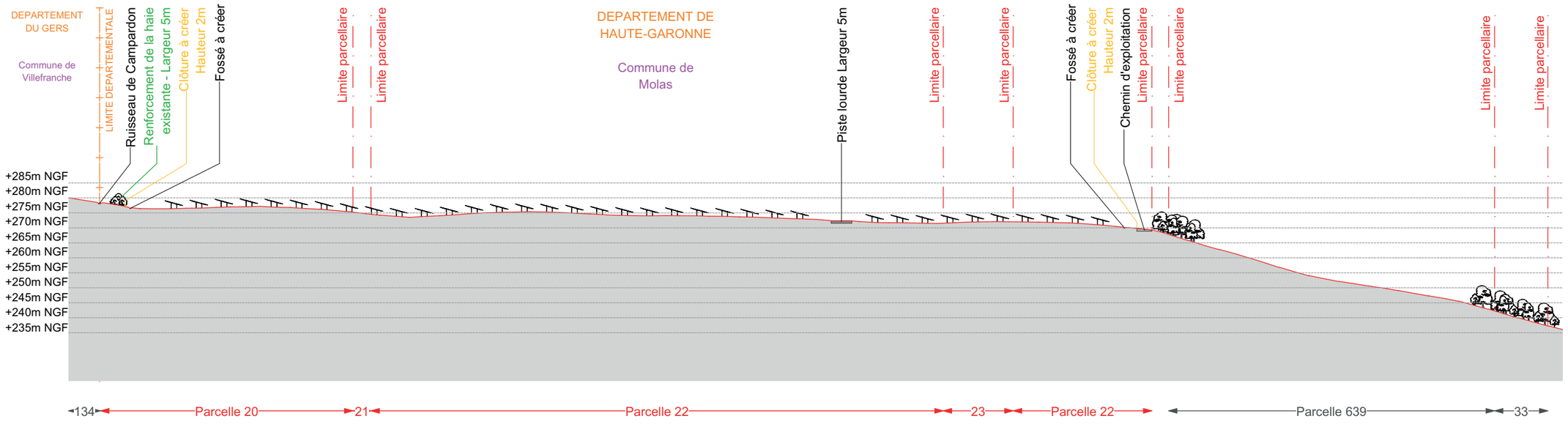

COUPE AA' - ETAT PROJETÉ

PROJET DE LA CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL SUR L'ANCIEN AERODROME DE VILLEFRANCHE / MOLAS
COMMUNE DE MOLAS (31)

PROFIL EN LONG DU TERRAIN DANS L'AXE DU PROJET AA'

Légende

- Terrain naturel
- Piste lourde
- Voie existante
- Piste légère
- Clôture à créer
- Table photovoltaïque
- Haie existante renforcée
- Végétation existante
- Ruisseau

Echelle 1/1500 au format A3

0 — 30 — 60m

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
80 rue du Faubourg Saint Denis 75010 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

Maître d'ouvrage

PHOTOSOL
Producteur d'énergie photovoltaïque

Adresse de Correspondance :
PHOTOSOL DEVELOPPEMENT
40-42 rue la Boétie 75008 PARIS

PROJET DE LA CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL SUR L'ANCIEN AERODROME DE VILLEFRANCHE / MOLAS
COMMUNE DE MOLAS (31)

PROFIL EN LONG DU TERRAIN DANS L'AXE DU PROJET BB'

Légende

Centrale photovoltaïque zone ouest (concernée par la présente demande)

- Terrain naturel
- Piste lourde
- Voie existante
- Piste légère
- Clôture à créer
- Table photovoltaïque
- Végétation existante
- Ruisseau

Centrale photovoltaïque zone est (non concernée par la présente demande)

- Table photovoltaïque
- Haie à créer
- Clôture à créer
- Clôture existante

Echelle 1/2000 au format A3

0 — 40 — 80m

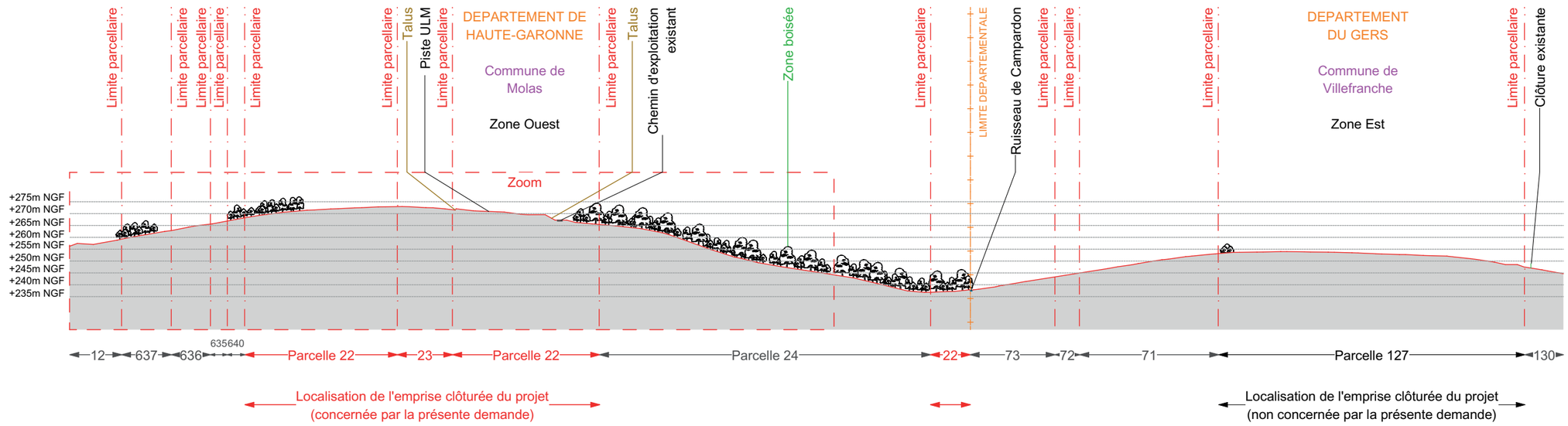

COUPE BB' - ETAT EXISTANT

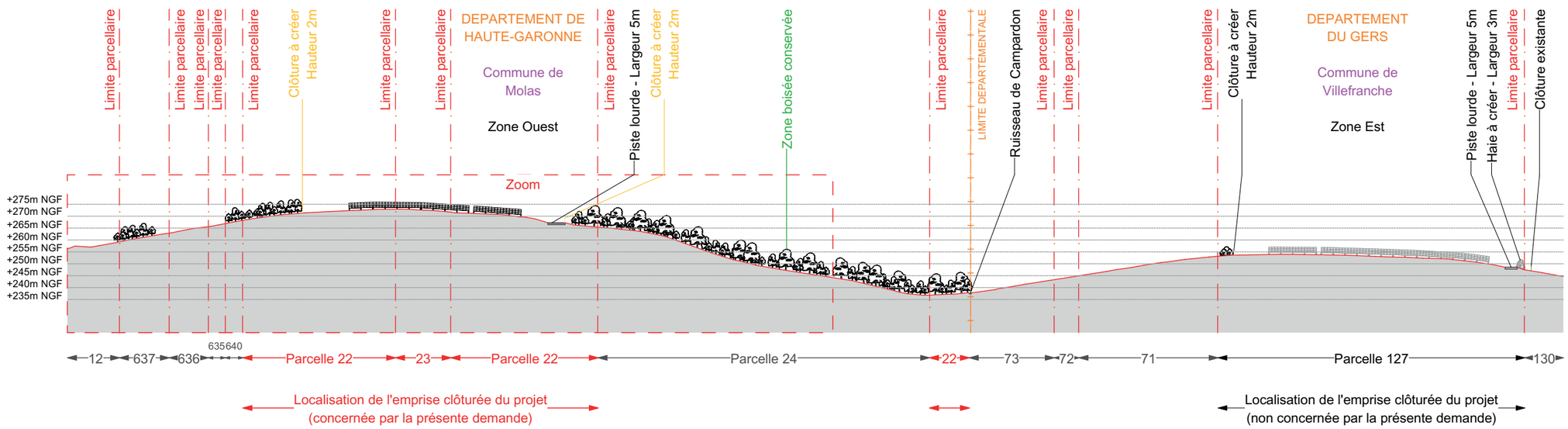

COUPE BB' - ETAT PROJETÉ

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
80 rue du Faubourg Saint Denis 75010 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

Maître d'ouvrage

PHOTOSOL
Producteur d'énergie photovoltaïque

Adresse de Correspondance :
PHOTOSOL DEVELOPPEMENT
40-42 rue la Boétie 75008 PARIS

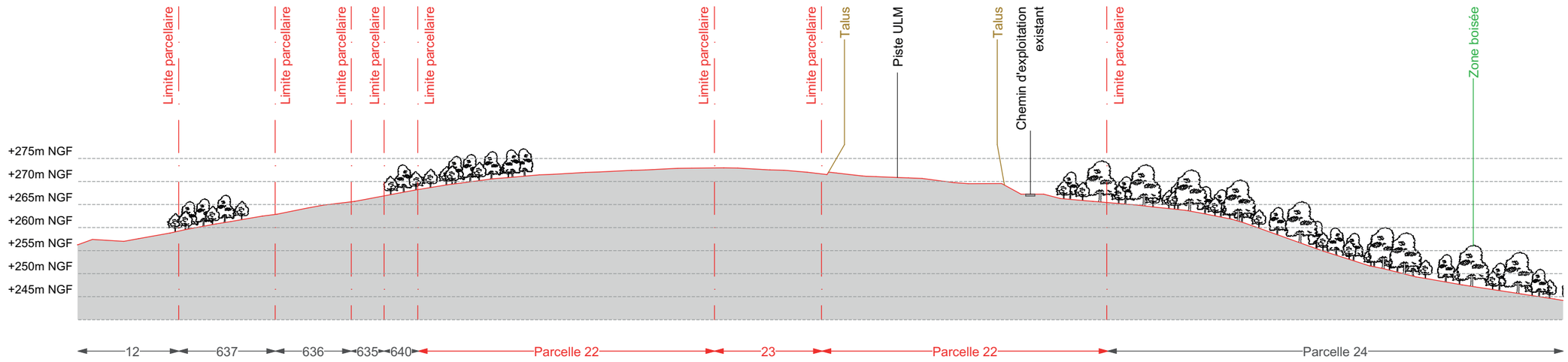

COUPE BB' - ZOOM - ETAT EXISTANT

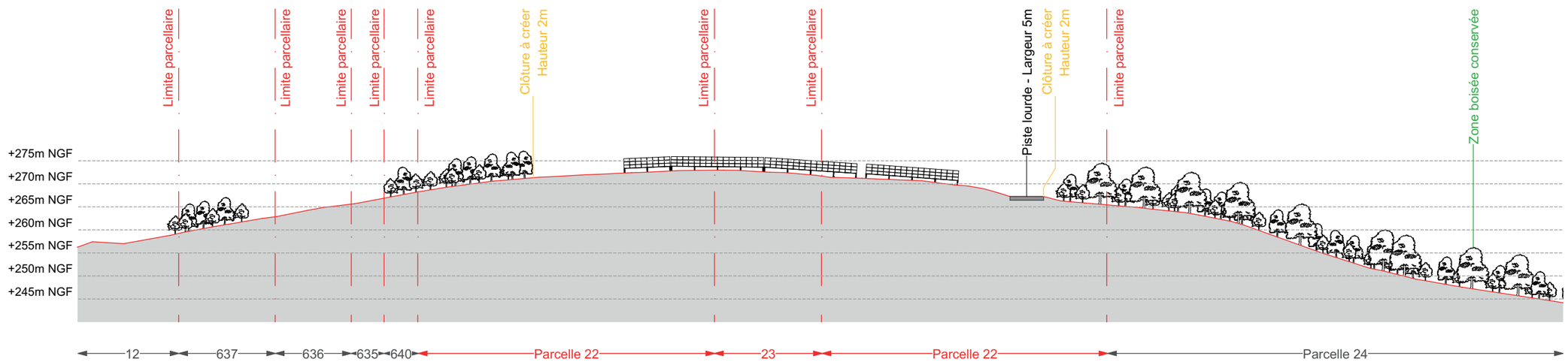

COUPE BB' - ZOOM - ETAT PROJETÉ

PROJET DE LA CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL SUR L'ANCIEN AERODROME DE VILLEFRANCHE / MOLAS COMMUNE DE MOLAS (31)

PROFIL EN LONG DU TERRAIN DANS L'AXE DU PROJET BB'

Légende

- Centrale photovoltaïque zone ouest (concernée par la présente demande)
- Terrain naturel
- Piste lourde
- Voie existante
- Piste légère
- Clôture à créer
- Table photovoltaïque
- Végétation existante

Echelle 1/1000 au format A3

0 20 40m

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
80 rue du Faubourg Saint Denis 75010 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

Maître d'ouvrage

PHOTOSOL
Producteur d'énergie photovoltaïque

Adresse de Correspondance :
PHOTOSOL DEVELOPPEMENT
40-42 rue la Boétie 75008 PARIS

PC3

PROJET DE LA CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL SUR L'ANCIEN AERODROME DE VILLEFRANCHE / MOLAS
COMMUNE DE MOLAS (31)

VUE EN COUPE D'UNE TABLE PHOTOVOLTAÏQUE

Légende

Caractéristique d'une table photovoltaïque :

Hauteur Point Haut de 2,82m
Hauteur Point Bas de 1.20m
Longueur de :
20,00m (table de 48 panneaux)
10,00m (table de 24 panneaux)
Largeur de 6,07m
Largeur projetée au sol de 5,86m
Inclinaison de 15°
Espacement entre 2 tables axe nord-sud : 2,50m
Espacement entre 2 tables axe est-ouest : 0,15m

Altitude terrain naturel :
+228m NGF à +270m NGF

Echelle 1/20 au format A3

0 0,4 0,8m

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
2 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SAS au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

Maître d'ouvrage

PHOTOSOL
Producteur d'énergie photovoltaïque

Adresse de Correspondance :
PHOTOSOL DEVELOPPEMENT
40-42 rue la Boétie 75008 PARIS

PC3

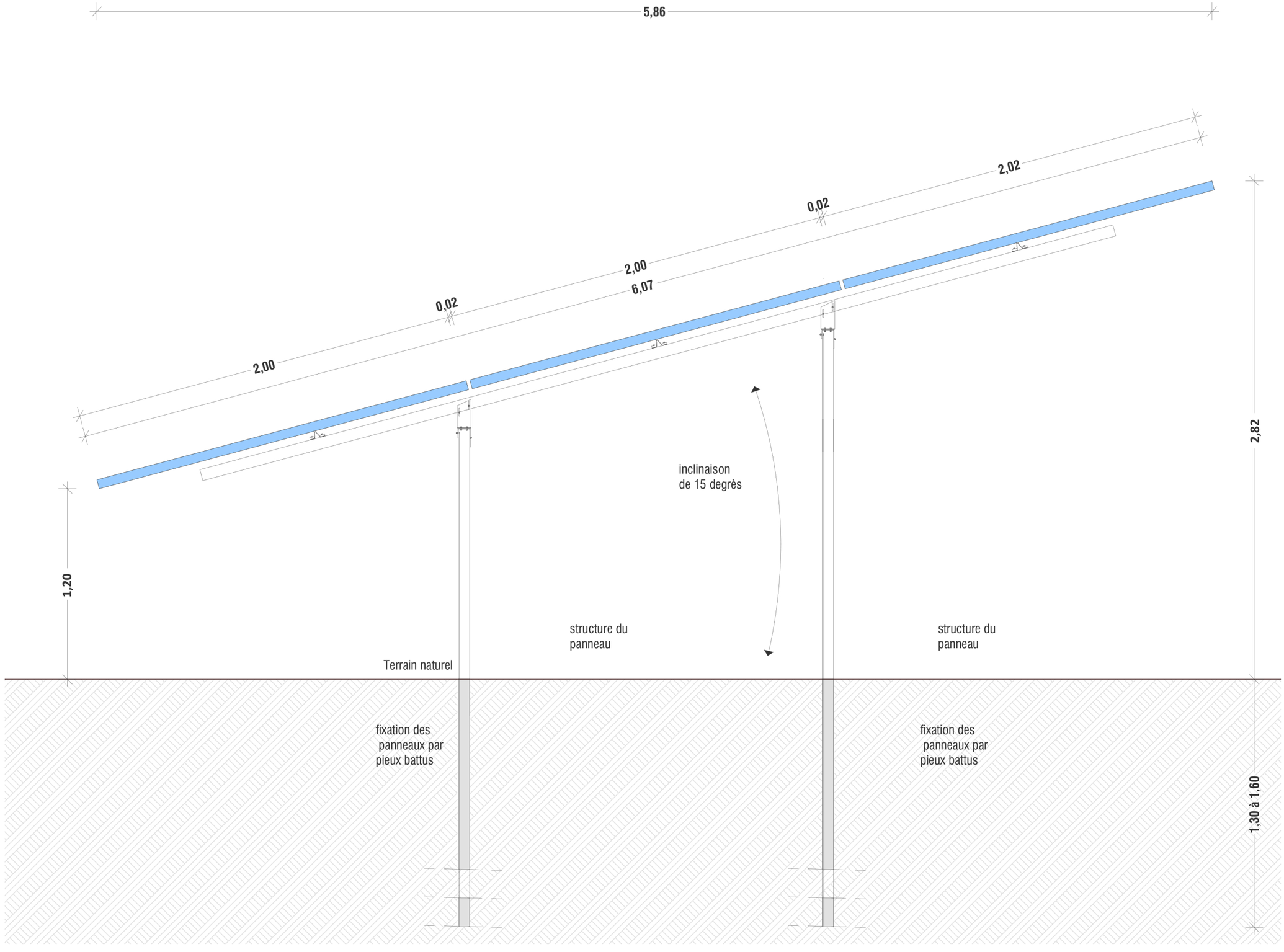

VUE EN COUPE D'UNE TABLE PHOTOVOLTAÏQUE AVEC PIEUX BATTUS

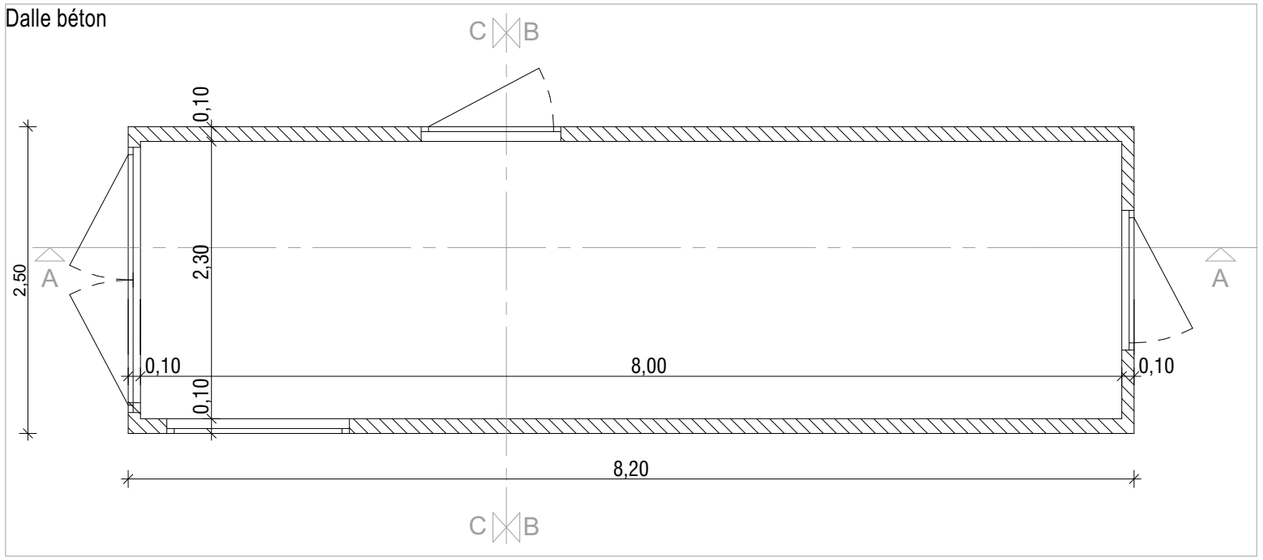

VUE DE DESSUS

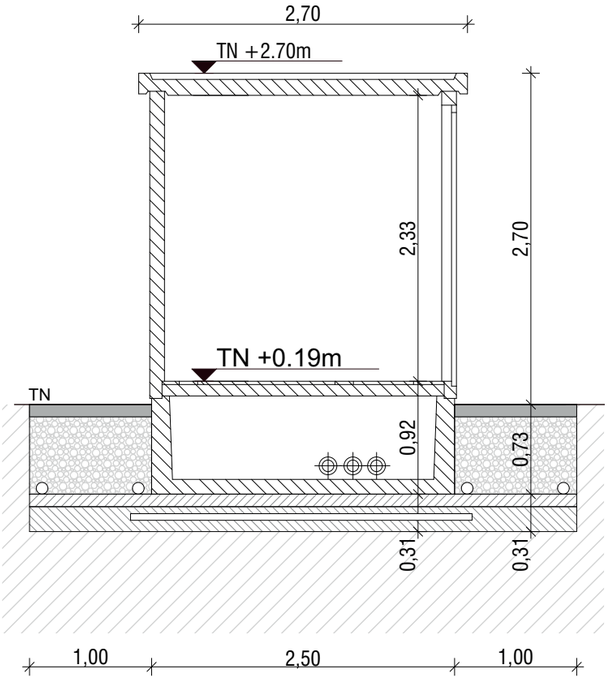

COUPE BB

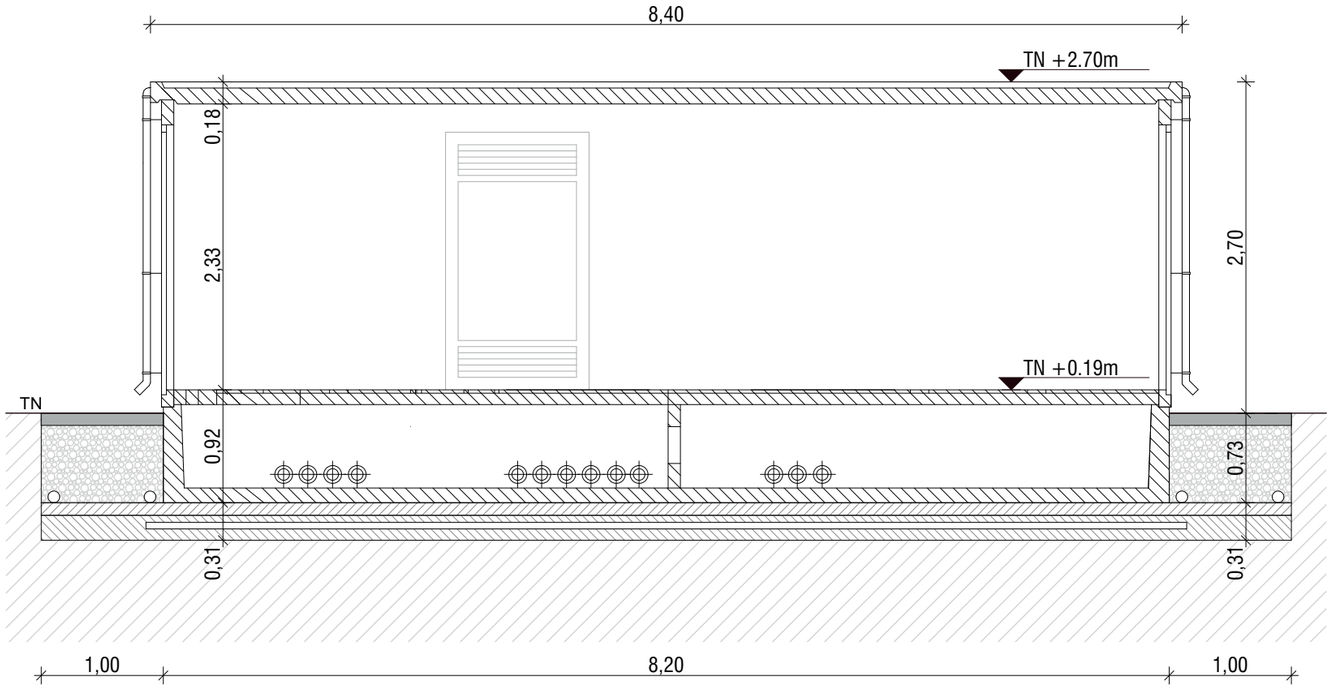

COUPE AA

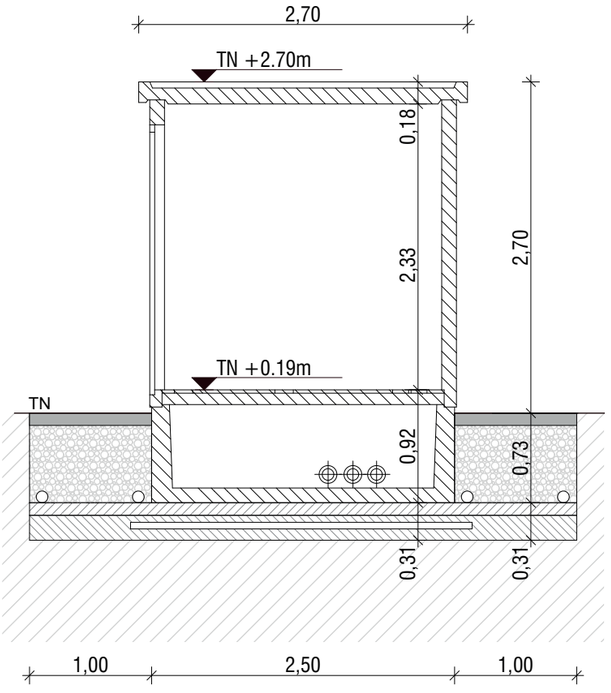

COUPE CC

PROJET DE LA CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL SUR L'ANCIEN AERODROME DE VILLEFRANCHE / MOLAS COMMUNE DE MOLAS (31)

VUE EN COUPE D'UN POSTE DE TRANSFORMATION

Légende

Caractéristique d'un poste de transformation (PDT):

Hauteur de 2,70m

Longueur de 8,20m

Largeur de 2,50m

Surface de plancher 20,50m2

Altitude terrain naturel :

PDT 2 : +259,4m NGF

PDT 3 : +277m NGF

Aspect exterieur:

RAL 7003

Echelle 1/50 au format A3

0 1 2m

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
80 rue du Faubourg Saint Denis 75010 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

Maître d'ouvrage

PHOTOSOL
Producteur d'énergie photovoltaïque

Adresse de Correspondance :
PHOTOSOL DEVELOPPEMENT
40-42 rue la Boétie 75008 PARIS

PC3

PC4 - NOTICE DÉCRIVANT LE TERRAIN ET PRÉSENTANT LE PROJET ET SES AMÉNAGEMENTS

PROJET DE LA CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL SUR L'ANCIEN AERODROME DE VILLEFRANCHE / MOLAS COMMUNE DE MOLAS (31)

Contenu

- Notice décrivant le terrain et présentant le projet et ses aménagements

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
80 rue du Faubourg Saint Denis 75010 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

Maître d'ouvrage

PHOTOSOL
Producteur d'énergie photovoltaïque

Adresse de Correspondance :
PHOTOSOL DEVELOPPEMENT
40-42 rue la Boétie 75008 PARIS

Notice décrivant le terrain et présentant le projet et ses aménagements

Ce projet photovoltaïque s'inscrit dans un projet global et conjoint au projet situé sur la commune de MOLAS, frontalière à ladite commune de VILLEFRANCHE (objet de la présente demande), sur le département de la Haute-Garonne (31).

Il s'inscrit dans une logique de revalorisation d'un ancien aérodrome privé, appuyé par la DREAL suite à l'éligibilité de ce site ; s'inscrivant dans la catégorie des sites privilégiés à l'implantation de ce type de projet ; où l'objectif était d'axer le dimensionnement de celui-ci, avec les contraintes topographiques et écologiques du site en question ; avec l'exclusion d'une emprise significative au Sud du site concerné.

Le présent dossier porte sur la réalisation de la centrale photovoltaïque au sol de l'ancien aérodrome de VILLEFRANCHE / MOLAS située – en ce qui concerne la présente demande - sur la commune de VILLEFRANCHE, dans le département du Gers (32) dont les caractéristiques principales sont les suivantes :

Surface clôturée : 29 688 m²

Tables photovoltaïques bi-pieux de 48 panneaux : 102

Tables photovoltaïques bi-pieux de 24 panneaux : 31

Nombre total de panneaux : 5 640

Superficie projetée au sol des panneaux (tenant compte de l'inclinaison) : environ 13 771 m²

Inclinaison des panneaux : 15°

Puissance installée : environ 2,51 MWc

1 Poste de transformation : L8,20 m x H2,70 m x P2,50 m (teinte RAL 7003)

1 Poste de Livraison : L7,00 m x H2,70 m x P2,60 m (teinte RAL 7003)

1 Local Technique : L6,06 m x H2,59 m x P2,44 m (teinte RAL 7003)

Le demandeur, PHOTOSOL DEVELOPPEMENT, fondée en 2008 et représenté par Robin UCELLI (président), dans une logique de construction de groupe en capitalisant ses résultats, PHOTOSOL est devenu l'un des rares leaders français encore indépendant du marché de la production d'énergie renouvelable.

La philosophie de développement des fondateurs et dirigeants est de développer, construire, exploiter des installations et de les gérer de façon industrielle et patrimoniale en conservant une structure à taille humaine, particulièrement souple, réactive et adaptable.

ETAT INITIAL DU TERRAIN :

Le terrain est localisé sur la commune de VILLEFRANCHE dans le département du Gers – région Occitanie. La commune de VILLEFRANCHE appartient à la communauté de communes des Coteaux Arrats Gimone. Le projet est plus précisément situé sur un ensemble de 2 parcelles réparties sur la section AK au lieu-dit « CAMPARDON », cumulant une emprise parcellaire de 33 934 m², au sud de la route départementale n° 538. L'emprise du terrain est située en majorité sur des prairies non exploitées.

Peu d'habitations sont présentes en périphérie du projet, du fait que le site d'étude soit localisé dans un secteur rural, à plus de 2 km du bourg le plus proche. Les habitations les plus proches sont à environ 70 m du site d'étude, au hameau de Campardon, au Nord du site d'étude.

Les habitations sont concentrées dans les centres-bourgs ou organisées en hameaux (Campardon, Barès, En Pascau, La Haille…).

Le site d'étude se place dans un contexte rural à 2,5 km à vol d'oiseau au Nord-Ouest de MOLAS et 2,2 km au Sud-Est de VILLEFRANCHE. Il est accessible au Nord via un chemin de terre depuis la route départementale D538 et à l'Est via un chemin relié à la route départementale D6F.

Le site est entouré de parcelles agricoles, principalement cultivées (céréales) ou fauchées. Quelques élevages bovins et caprins sont toutefois identifiés à proximité.

Les collines agricoles et bocagères, entrecoupées de nombreux vallons, dessinent un paysage verdoyant.

Dans ce territoire, de nombreux villages et hameaux parsèment les collines. Ils sont principalement localisés sur les hauteurs, mais la plaine de La Gimone, plus large, a permis l'installation des villages de Villefranche et Simorre notamment. Simorre accueille les principaux commerces et services (boulangerie, boucherie, superette, pharmacie…). Les lieux de vie les plus proches du site sont :

- « Campardon » à 70 m au Nord
- « Barès » à 180 m à l'Est
- « Teulet » à 457 m au Sud
- « La Haille » à 346 m à l'Ouest, qui abrite gîte-camping
- « Ticoulet » à 720 m à l'Ouest

La topographie du site d'étude est vallonnée, il se situe sur un versant, en rive gauche du ruisseau du Merdet. Le point haut du site se situe au Nord-Ouest, à environ 290 m d'altitude. Au Sud, le site est à environ 220 m d'altitude, au niveau du ruisseau du Merdet.

Dans ce territoire de collines et vallons agricoles, les parcelles sont souvent délimitées par un bocage dense et de nombreuses forêts de feuillus essentiellement ponctuent les reliefs. La végétation des haies et boisements joue alors un rôle d'écran visuel majeur, couplée au jeu de relief. Ainsi, depuis les vallons, les perceptions sont rapidement restreintes par les reliefs et boisements, sur les replats la végétation limite également les perceptions, mais depuis certaines crêtes ou flancs de collines, les vues s'ouvrent parfois largement sur les paysages proches voire lointains.

Le terrain n'est pas localisé dans le périmètre ou en limite de protection d'un monument historique.

Au creux de la vallée de la Gimone, le village de Simorre situé au Nord de l'aire est identifiable par son église fortifiée classée au titre des Monuments Historiques. Par sa forme carrée, ses créneaux, ses tours et son donjon, l'église Saint-Cérase – située à 3,7 km - a un aspect de forteresse.

A l'Ouest, le Maquis de Meilhan est quant à lui marqueur d'une histoire plus récente. Perché sur une colline, cette ancienne ferme – située à 3,3 km - a été un haut lieu de la résistance gersoise lors de la Seconde Guerre Mondiale. Lieu de mémoire, le Maquis est classé au titre des Sites.

Ces 2 éléments de patrimoine reconnus sont isolés visuellement du site d'étude par les collines et boisements.

ETAT PROJETE :

Le présent projet concerne l'implantation d'un parc photovoltaïque au sol dont les principaux éléments sont : La surface clôturée occupée par le champ photovoltaïque sera d'environ 2,96 ha pour une surface totale de foncier disponible de 3,39 hectares.

STRUCTURES PORTEUSE ET MODULES PHOTOVOLTAIQUES :

Les structures porteuses sont installées par différentes rangées de capteurs photovoltaïques fixes (ou tables photovoltaïques) inclinées à 15°, pour être implantées parallèlement les unes aux autres selon un axe Est - Ouest. Deux types de tables seront installés, à savoir des tables photovoltaïques, composées :

- de 48 panneaux dont les dimensions sont de 20,00m de longueur et 5,86 m de largeur ;

- ainsi que des tables de 24 panneaux dont les dimensions sont de 10,00 m de longueur et 5,86 m de largeur.

Chaque panneau a les dimensions suivantes : 2,01 m x 1,23 m pour une puissance unitaire de 445 Wc. Au total – sur l'emprise de VILLEFRANCHE -, ce seront 102 tables de 48 panneaux, et 31 tables de 24 panneaux ; cumulant ainsi 133 structures porteuses et totalisant 5 640 panneaux, pour une puissance de 2,51 MWc qui seront installées.

Le point le plus bas des capteurs est situé à environ 1,20 m du sol, et ne sera en aucun lieu inférieur à 1,10m, afin de garantir l'entretien en dessous des structures tandis que le point le plus haut (partie orientée Nord) sera à environ 2,82 m du sol.

Les fondations assurant l'ancrage au sol et la stabilité se composent de pieux battus ou de vissés dans le sol, à une profondeur entre 1,30 et 1,60 m en fonction des recommandations de l'étude géotechnique de type G2 AVP qui sera réalisée en amont du chantier.

LES INSTALLATIONS ELECTRIQUES POUR LE TRANSPORT DE L'ENERGIE PRODUITE (CABLES) :

Un réseau de câbles électrique basse-tension (courant continu) reliera sur les faces arrières des structures porteuses, les différentes lignes de capteurs photovoltaïques au poste de transformation (nommé PTR n° 1) de teinte Gris mousse selon le RAL 7003 (dimensions L8,20 m x P2,50 m x H2,70 m). Ce dernier sera situé sur l'emprise de VILLEFRANCHE ; reliant les PTR n° 2 et n° 3 situés sur l'emprise de MOLAS ; pour acheminer ensuite le courant électrique produit au Poste de Livraison (PDL) créé à cet effet et situé, au Sud-Est du parc.

LE RACCORDEMENT AU RESEAU PUBLIC DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE :

Le projet photovoltaïque viendra se raccorder après mutualisation et raccordement des 3 postes de transformation situés au sein du projet et en liaison souterraine, pour en finalité ; se raccorder au poste de livraison, qui desservira le poste source de L'ISLE-EN-DODON à 8,6 km au Sud-Est du projet.

Le tracé électrique définitif du projet sera proposé par le gestionnaire de réseau public d'électricité (ENEDIS) après obtention du permis de construire du projet. Enterré, il sera positionné en bordure de voirie. Au besoin, le poste source pourra faire office d'un redimensionnement par ENEDIS que le pétitionnaire du projet portera à sa charge financièrement

AMENAGEMENTS CONNEXES ET VOIES DE CIRCULATION SUR LE SITE :

L'accès au parc photovoltaïque se fera uniquement via un chemin relié à la route départementale D6F, donnant accès à la partie Est du projet. Le projet est en conséquence très accessible.

Aucune mise au gabarit de l'accès n'est nécessaire. L'accès principale au site se fera par un portail de 3,5m de largeur à 2 vantaux de 2 m de hauteur de teinte vert mousse selon le RAL 6005 en acier galvanisé, situé à l'Est du projet pour l'accès principal.

Une piste renforcée en GNT, d'une largeur de 5 m environ, permettra aux véhicules de circuler jusqu'aux postes de transformations pour leurs installations, mais elle sera aussi nécessaire à la maintenance et permettre également l'intervention des services de secours et de lutte contre l'incendie ; en complément d'une aire de stockage et de manœuvre de 560 m², située à proximité direct du poste de livraison, et de l'entrée du parc sur l'emprise de VILLEFRANCHE. Cette aire sera aussi renforcée en grave GNT. Dans le cadre de la protection de risque incendie, les préconisations du SDIS seront respectées.

Sur l'emprise de VILLEFRANCHE, la piste en GNT dite « lourde » cumulera une surface de 1 332 m² sur 193 ml. Son prolongement en piste dite « légère » et naturel depuis l'aire de stockage/manœuvre sur le flanc Est ; concernera une surface de 1 162 m² sur 200 ml.

Durant l'exploitation de la centrale, il sera possible de circuler dans l'enceinte du parc avec un véhicule, mais aussi à pieds pour l'entretien grâce à un espacement entre tables de 2,50 m (nettoyage des modules, maintenance) ou des interventions techniques (pannes).

En ce qui concerne les dispositifs de sécurité et de secours, la centrale sera équipée de systèmes électroniques de surveillance vidéo (un mât de 6m de hauteur) et d'alarmes.

Une clôture d'une hauteur de 2,00 m (teinte RAL 7003) délimitant l'emprise du site exploité est prévue. Elle sera constituée d'un grillage à mailles rigides de 5 cm x 5 cm en acier galvanisé sur un linéaire total d'environ 494 ml sur l'emprise de VILLEFRANCHE. Tous les 10 m au niveau des clôtures seront créés des passages de 15 cm de hauteurs pour la petite faune.

Une haie périphérique à l'intérieur de l'emprise clôturée sera mise en place, de manière à limiter la co-visibilité avec l'environnement à l'Est du projet. La création de cette haie est envisagé sur 204 ml et 3 m de large.

PC5 - PLANS DES FAÇADES ET DES TOITURES

PROJET DE LA CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL SUR L'ANCIEN AERODROME DE VILLEFRANCHE / MOLAS COMMUNE DE MOLAS (31)

Contenu

Plan des façades et des toitures :

- **Vue de face et en plan d'une table photovoltaïque de 48 panneaux**
- **Vue de face et en plan d'une table photovoltaïque de 24 panneaux**
- **Vue de coté d'une table photovoltaïque**
- **Vue des façades d'un poste de transformation**

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
80 rue du Faubourg Saint Dénis 75010 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

Maître d'ouvrage

PHOTOSOL
Producteur d'énergie photovoltaïque

Adresse de Correspondance :
PHOTOSOL DEVELOPPEMENT
40-42 rue la Boétie 75008 PARIS

PROJET DE LA CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL SUR L'ANCIEN AERODROME DE VILLEFRANCHE / MOLAS
COMMUNE DE MOLAS (31)

VUE DE FACE D'UNE TABLE PHOTOVOLTAÏQUE

Légende

Caractéristique d'une table photovoltaïque :

Hauteur Point Haut de 2,82m
Hauteur Point Bas de 1.,20m
Longueur de :
20,00m (table de 48 panneaux)
10,00m (table de 24 panneaux)
Largeur de 6,07m
Largeur projetée au sol de 5,86m
Inclinaison de 15°
Espacement entre 2 tables axe nord-sud : 2,50m
Espacement entre 2 tables axe est-ouest : 0,15m

Altitude terrain naturel :
+228m NGF à +270m NGF

Echelle 1/20 au format A3

0 0,4 0,8m

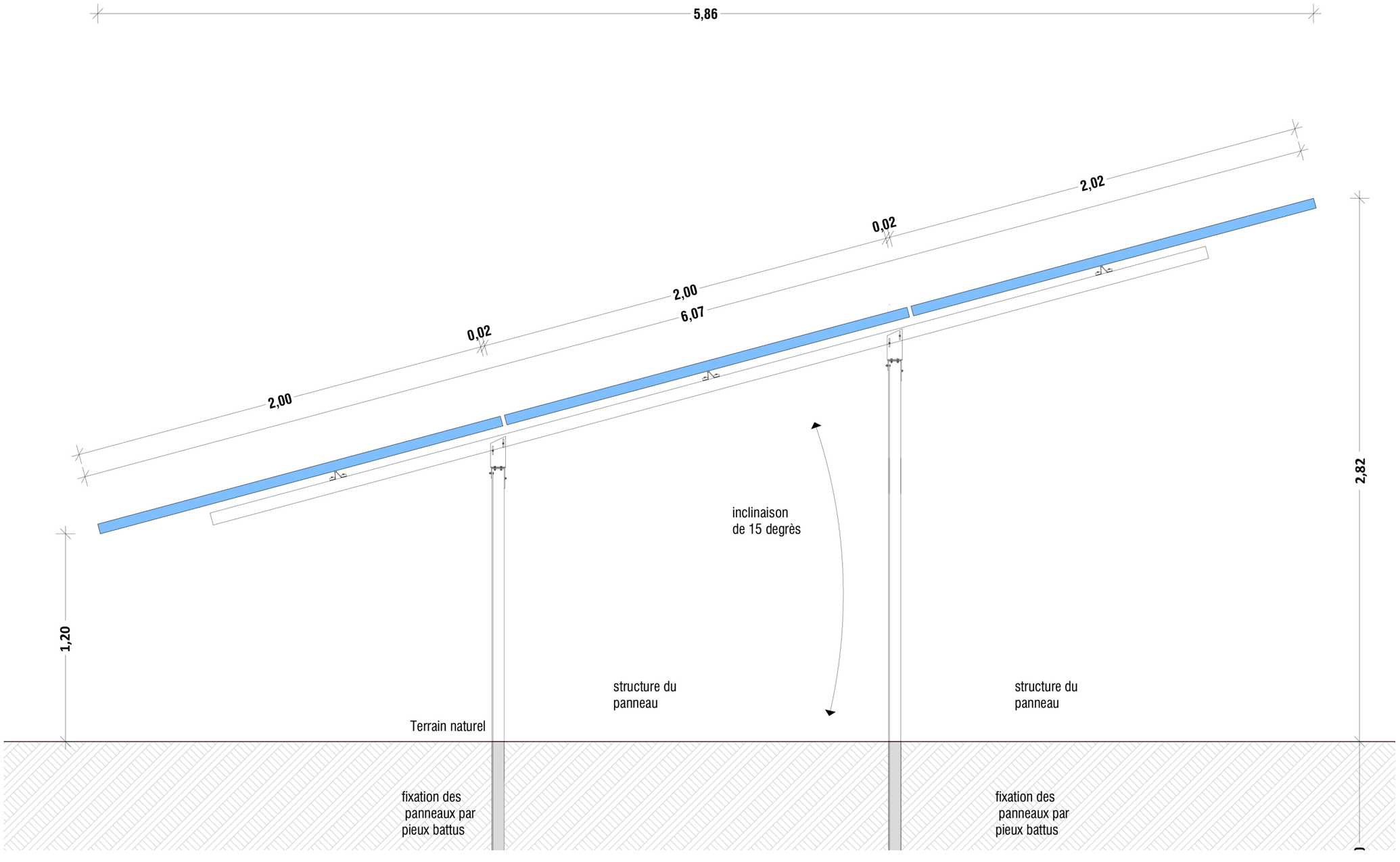

VUE DE COTÉ D'UNE TABLE PHOTOVOLTAÏQUE

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
2 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SAS au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

Maître d'ouvrage

PHOTOSOL
Producteur d'énergie photovoltaïque

Adresse de Correspondance :
PHOTOSOL DEVELOPPEMENT
40-42 rue la Boétie 75008 PARIS

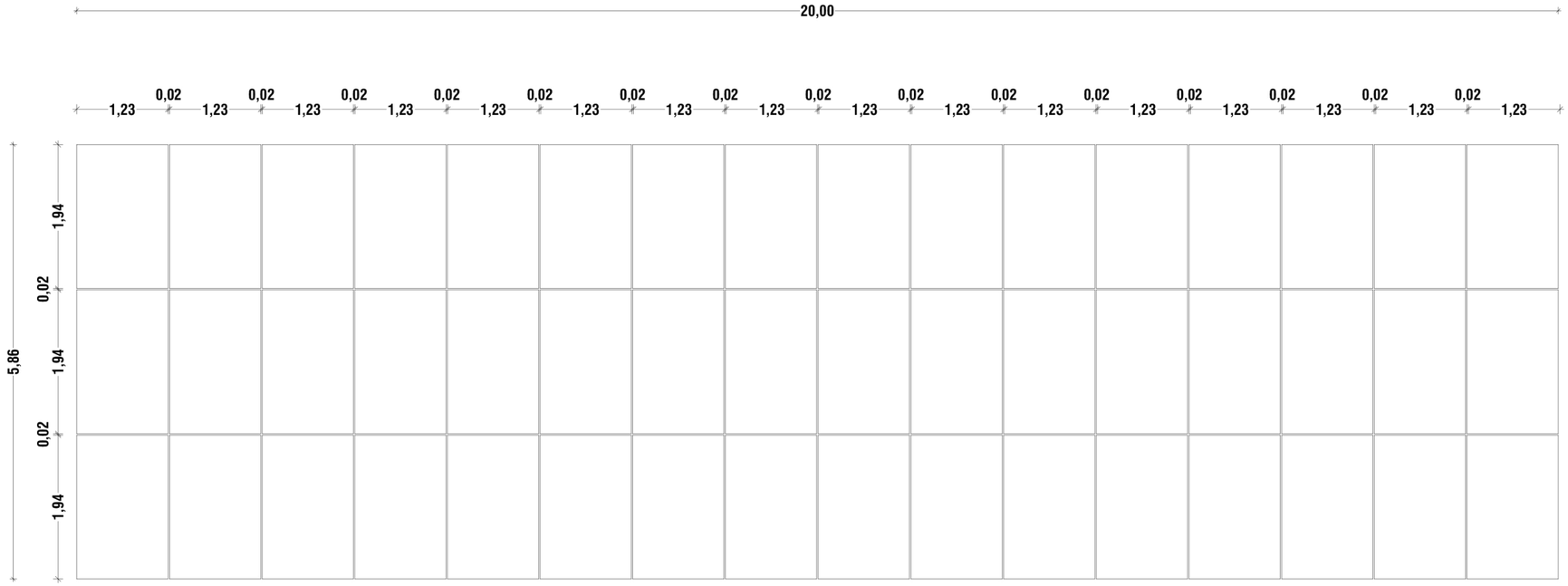

VUE EN PLAN D'UNE TABLE PHOTOVOLTAÏQUE DE 48 PANNEAUX LONGUEUR 20m

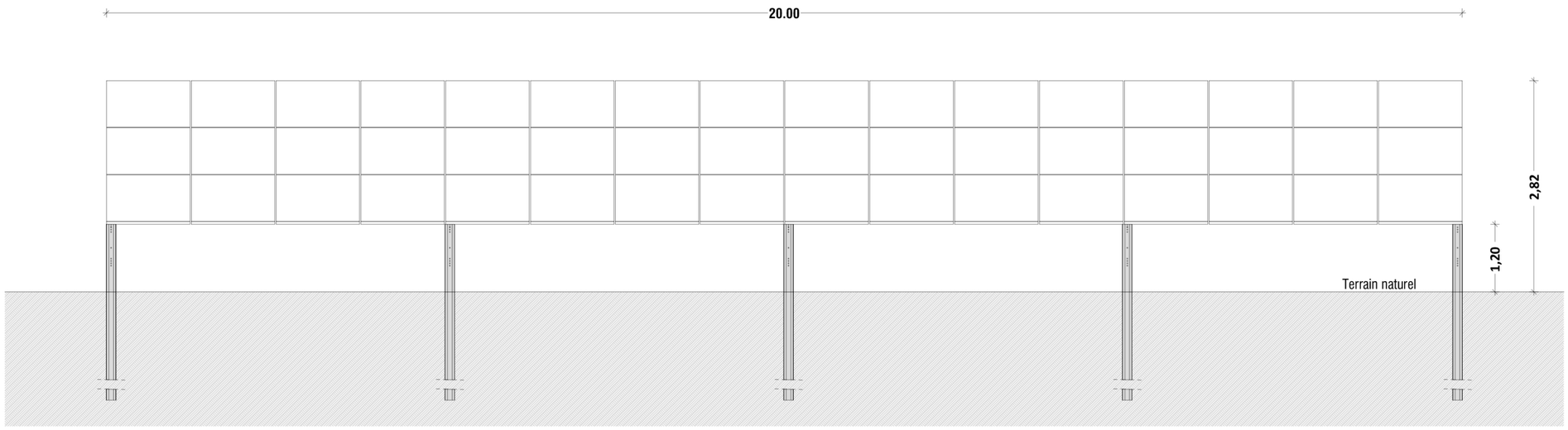

VUE DE FACE D'UNE TABLE PHOTOVOLTAÏQUE DE 48 PANNEAUX LONGUEUR 20m

PROJET DE LA CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL SUR L'ANCIEN AERODROME DE VILLEFRANCHE / MOLAS
COMMUNE DE MOLAS (31)

VUE DE FACE ET EN PLAN D'UNE TABLE PHOTOVOLTAÏQUE

Légende

Caractéristique d'une table photovoltaïque de 48 panneaux

Hauteur Point Haut de de 2,82m
Hauteur Point Bas de 1,20m
Longueur de :
20,00m (table de 48 panneaux)
Largeur de 6,07m
Largeur projetée au sol de 5,86m
Inclinaison de 15°
Espacement entre 2 tables axe nord-sud : 2,50m
Espacement entre 2 tables axe est-ouest : 0,15m

Altitude terrain naturel :
+228m NGF à +270m NGF

Echelle 1/75 au format A3

0 1,5 3m

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
2 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im-in.archi@gmx.com
SAS au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

Maître d'ouvrage

PHOTOSOL
Producteur d'énergie photovoltaïque

Adresse de Correspondance :
PHOTOSOL DEVELOPPEMENT
40-42 rue la Boétie 75008 PARIS

PROJET DE LA CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL SUR L'ANCIEN AERODROME DE VILLEFRANCHE / MOLAS
COMMUNE DE MOLAS (31)

VUE DE FACE ET EN PLAN D'UNE TABLE PHOTOVOLTAÏQUE

Légende

Caractéristique d'une table photovoltaïque de 24 panneaux

Hauteur Point Haut de 2,82m

Hauteur Point Bas de 1,20m

Longueur de :

10,00m (table de 24 panneaux)

Largeur de 6,07m

Largeur projetée au sol de 5,86m

Inclinaison de 15°

Espacement entre 2 tables axe nord-sud : 2,50m

Espacement entre 2 tables axe est-ouest : 0,15m

Altitude terrain naturel :

Echelle 1/75 au format A3

0 1,5 3m

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
2 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SAS au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

Maître d'ouvrage

PHOTOSOL
Producteur d'énergie photovoltaïque

Adresse de Correspondance :
PHOTOSOL DEVELOPPEMENT
40-42 rue la Boétie 75008 PARIS

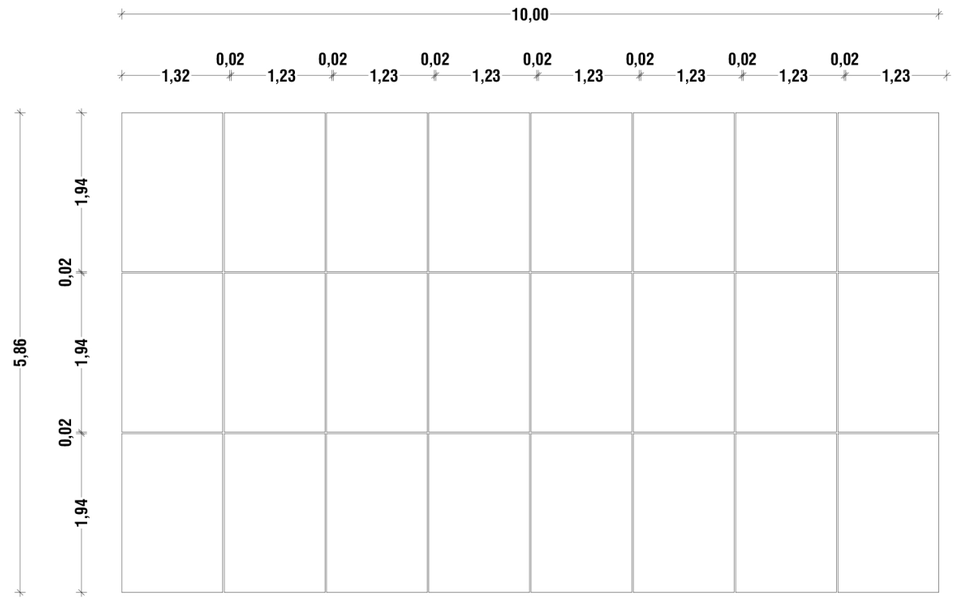

VUE EN PLAN D'UNE TABLE PHOTOVOLTAÏQUE DE 24 PANNEAUX LONGUEUR 10m

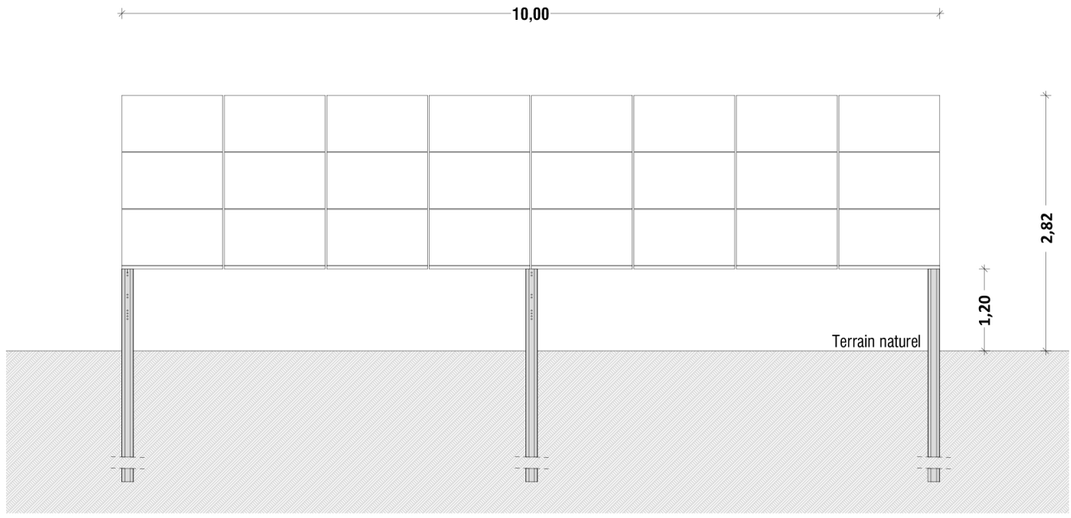

VUE DE FACE D'UNE TABLE PHOTOVOLTAÏQUE DE 24 PANNEAUX LONGUEUR 10m

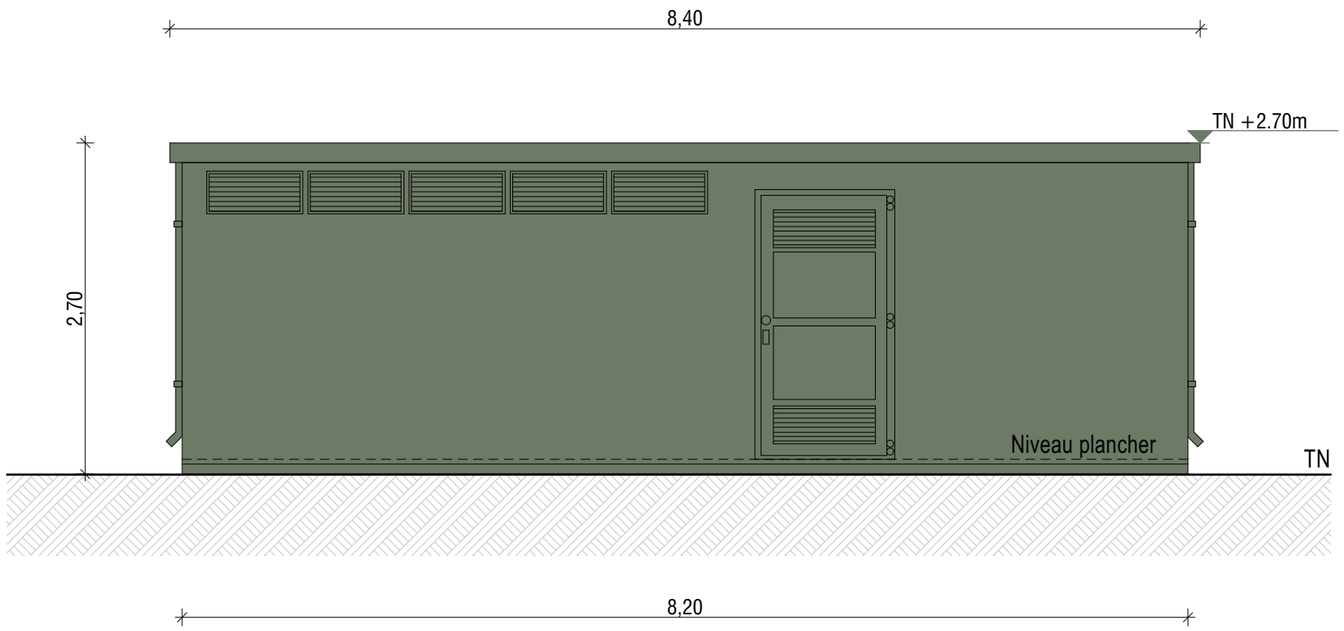

FAÇADE NORD

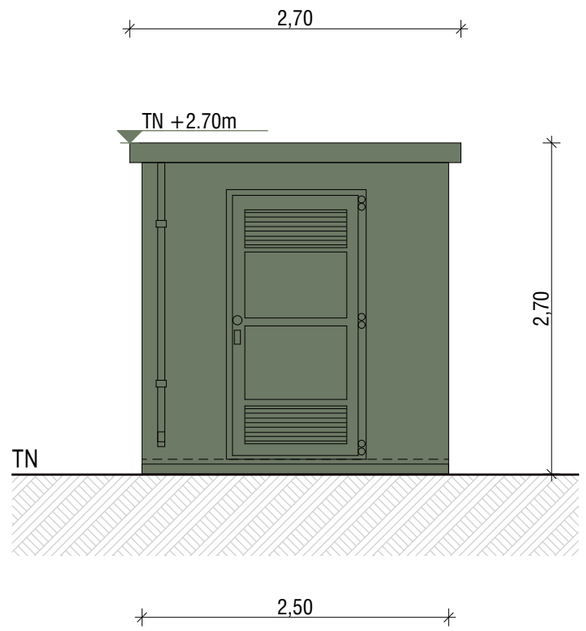

FAÇADE EST

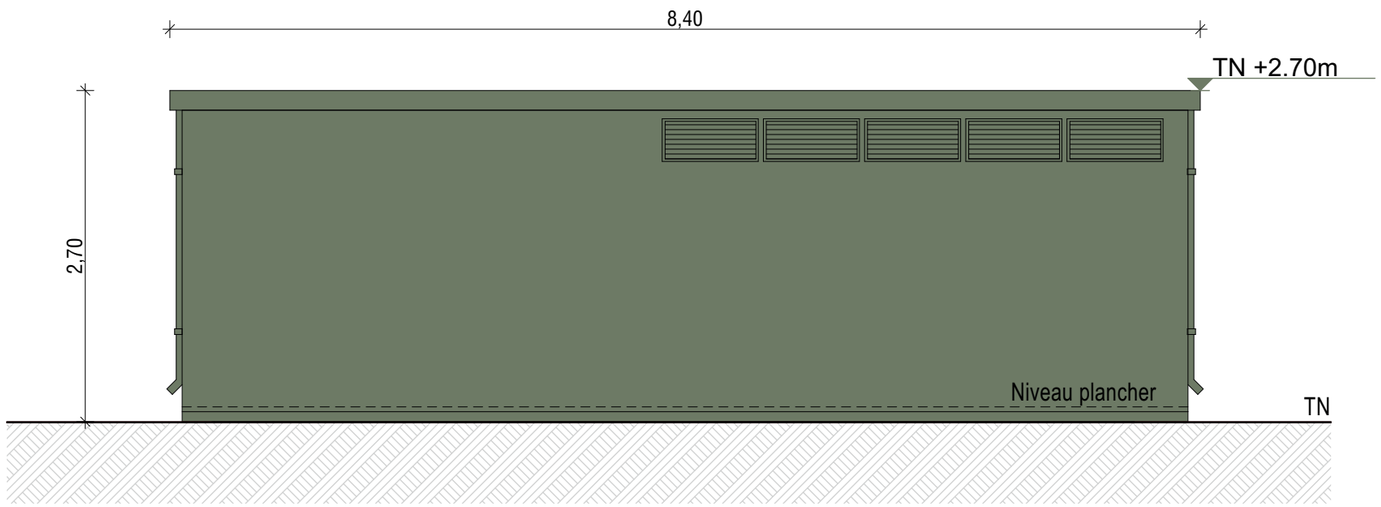

FAÇADE SUD

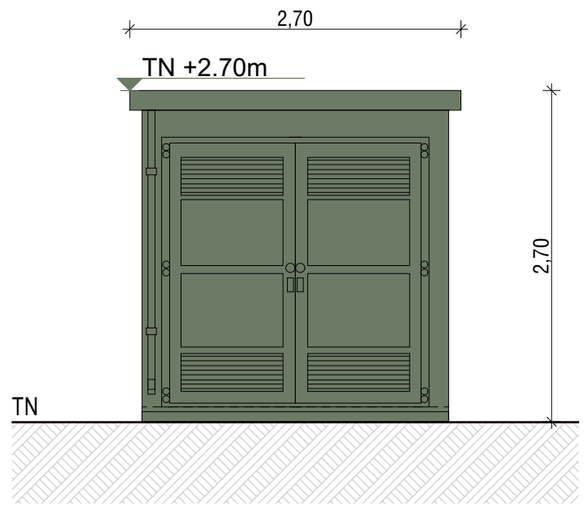

FAÇADE OUEST

PROJET DE LA CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL SUR L'ANCIEN AERODROME DE VILLEFRANCHE / MOLAS COMMUNE DE MOLAS (31)

VUE DES FACADES D'UN POSTE DE TRANSFORMATION

Légende

Caractéristique d'un poste de transformation (PDT):

Hauteur de 2,70m
Longueur de 8,20m
Largeur de 2,50m
Surface de plancher 20,50m2

Altitude terrain naturel :
PDT 2 : +259,4m NGF
PDT 3 : +277m NGF

Aspect exterieur:
RAL 7003

Echelle 1/50 au format A3

0 1 2m

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
80 rue du Faubourg Saint Denis 75010 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 340 R.C.S. PARIS

Maître d'ouvrage

PHOTOSOL
Producteur d'énergie photovoltaïque

Adresse de Correspondance :
PHOTOSOL DEVELOPPEMENT
40-42 rue la Boétie 75008 PARIS

PC6 - DOCUMENT GRAPHIQUE PERMETTANT D'APPRÉCIER L'INSERTION DU PROJET DE CONSTRUCTION DANS SON ENVIRONNEMENT

PROJET DE LA CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL SUR L'ANCIEN AERODROME DE VILLEFRANCHE / MOLAS COMMUNE DE MOLAS (31)

Contenu

- Plan de localisation des points de vue photographiques proches

- Photomontages

- Plan de localisation des points de vue photographiques lointaines

- Photomontages

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
80 rue du Faubourg Saint Denis 75010 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

Maître d'ouvrage

PHOTOSOL
Producteur d'énergie photovoltaïque

Adresse de Correspondance :
PHOTOSOL DEVELOPPEMENT
40-42 rue la Boétie 75008 PARIS

PROJET DE LA CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL SUR L'ANCIEN AERODROME DE VILLEFRANCHE / MOLAS
COMMUNE DE MOLAS (31)

PLAN DE LOCALISATION DES POINTS DE VUE PHOTOGRAPHIQUES PROCHES

Légende

PV1 Point de vue photographique

Centrale photovoltaïque zone ouest (concernée par la présente demande)

- Entrée — Localisation de l'emprise clôturée du projet
- Tables photovoltaïques (24 et 48 panneaux)
- Poste de transformation
- Haie existante à renforcer
- Bassin à créer
- Clôture existante
- Limite départementale

Centrale photovoltaïque zone est (non concernée par la présente demande)

- Clôture
- Tables photovoltaïques
- Poste de livraison
- Poste de transformation
- Local technique
- Haie à créer
- Bassin à créer

Echelle 1/5000 au format A3

0 — 100 — 200m

N

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
80 rue du Faubourg Saint Denis 75010 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

Maître d'ouvrage

PHOTOSOL
Producteur d'énergie photovoltaïque

Adresse de Correspondance :
PHOTOSOL DEVELOPPEMENT
40-42 rue la Boétie 75008 PARIS

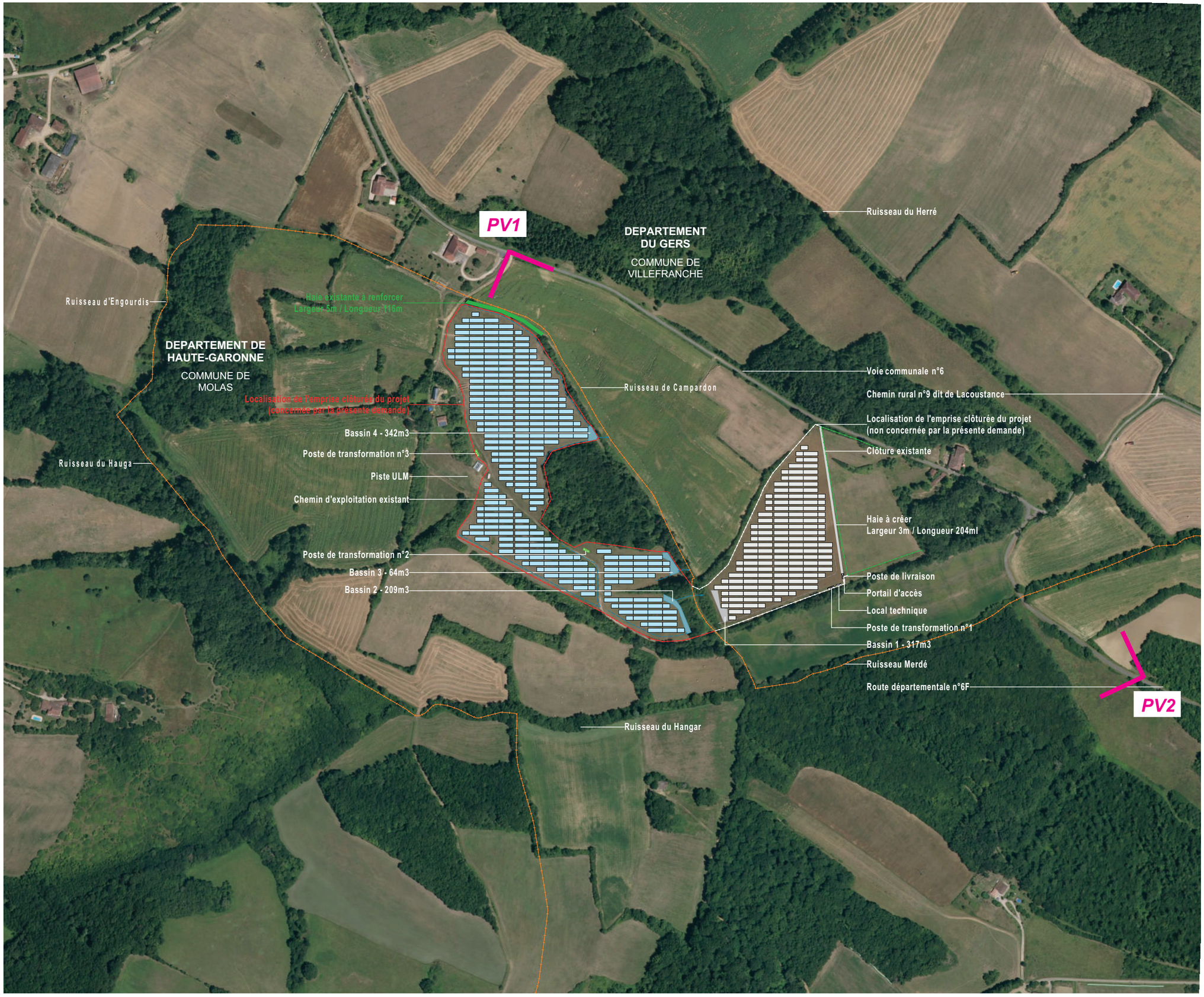



PV1 - Photomontage vu depuis le lieu-dit «Campardon» et la piste d'accès au site depuis le Nord, en direction du sud-est



PV1 - Photomontage vu depuis le lieu-dit «Campardon» et la piste d'accès au site depuis le Nord, en direction du sud-est, avec mesures paysagères



PV2 - Photomontage vu depuis la route départementale RD 6F, en direction du nord-ouest



PV2 - Photomontage vu depuis la route départementale RD 6F, en direction du nord-ouest, avec mesures paysagères

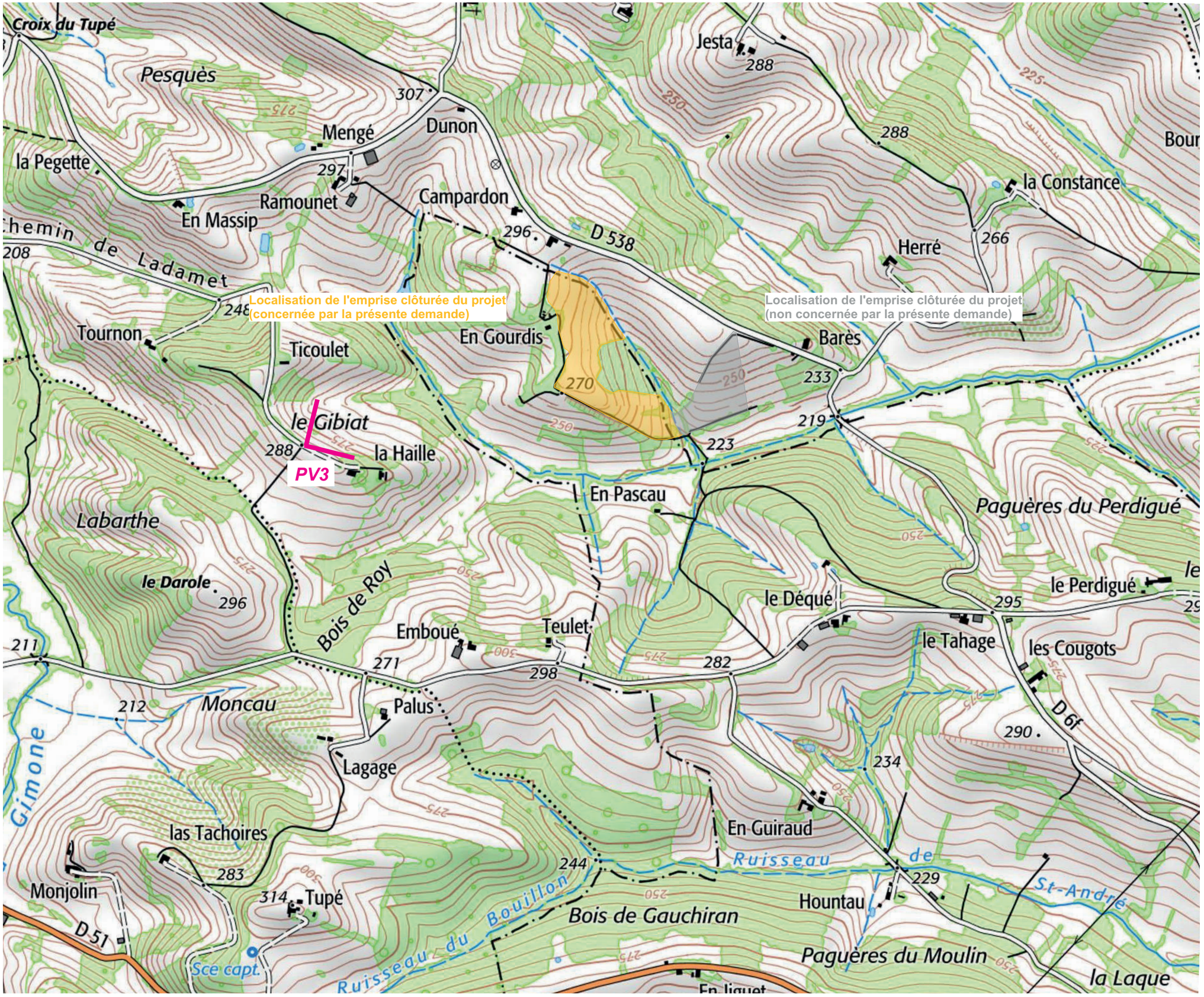

PROJET DE LA CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL SUR L'ANCIEN AERODROME DE VILLEFRANCHE / MOLAS
COMMUNE DE MOLAS (31)

PLAN DE LOCALISATION DES POINTS DE VUE PHOTOGRAPHIQUES LOINTAINES

Légende

PV1 — Point de vue photographique

Localisation de la Centrale photovoltaïque

Emprise clôturée du projet zone ouest
(concernée par la présente demande)

Emprise clôturée du projet zone est
(non concernée par la présente demande)

Echelle 1/10000 au format A3

0 — 200 — 400m

N

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
80 rue du Faubourg Saint Denis 75010 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

Maître d'ouvrage

PHOTOSOL
Producteur d'énergie photovoltaïque

Adresse de Correspondance :
PHOTOSOL DEVELOPPEMENT
40-42 rue la Boétie 75008 PARIS



PV3 - Photomontage vu depuis le lieu-dit de «La Haille», en direction de l'est

PC7 - PHOTOGRAPHIE PERMETTANT DE SITUER LE TERRAIN DANS L'ENVIRONNEMENT PROCHE

PROJET DE LA CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL SUR L'ANCIEN AERODROME DE VILLEFRANCHE / MOLAS COMMUNE DE MOLAS (31)

Contenu

- Plan de localisation des points de vue photographiques
- Photographies

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
80 rue du Faubourg Saint Denis 75010 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

Maître d'ouvrage

PHOTOSOL
Producteur d'énergie photovoltaïque

Adresse de Correspondance :
PHOTOSOL DEVELOPPEMENT
40-42 rue la Boétie 75008 PARIS

PROJET DE LA CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL SUR L'ANCIEN AERODROME DE VILLEFRANCHE / MOLAS
COMMUNE DE MOLAS (31)

PLAN DE LOCALISATION DES POINTS DE VUE PHOTOGRAPHIQUES

PV1 Point de vue photographique

Limite départementale

Limite de section

Emprise clôturée du projet non concernée par la présente demande

127 Foncier non concerné par la présente demande

Echelle 1/5000 au format A3

0 100 200m

N



Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
80 rue du Faubourg Saint Denis 75010 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

Maître d'ouvrage

PHOTOSOL
Producteur d'énergie photovoltaïque

Adresse de Correspondance :
PHOTOSOL DEVELOPPEMENT
40-42 rue la Boétie 75008 PARIS



PV1 - Photographie vue depuis le lieu-dit «Campardon» et la piste d'accès au site depuis le Nord, en direction du sud-est



PV2 - Photographie vue depuis la route départementale RD 6F, en direction du nord-ouest

PC8 - PHOTOGRAPHIE PERMETTANT DE SITUER LE TERRAIN DANS LE PAYSAGE LOINTAIN

PROJET DE LA CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL SUR L'ANCIEN AERODROME DE VILLEFRANCHE / MOLAS COMMUNE DE MOLAS (31)

Contenu

- Plan de localisation des points de vue photographiques

- Panoramiques

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
80 rue du Faubourg Saint Denis 75010 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

Maître d'ouvrage

PHOTOSOL
Producteur d'énergie photovoltaïque

Adresse de Correspondance :
PHOTOSOL DEVELOPPEMENT
40-42 rue la Boétie 75008 PARIS

PROJET DE LA CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL SUR L'ANCIEN AERODROME DE VILLEFRANCHE / MOLAS
COMMUNE DE MOLAS (31)

PLAN DE LOCALISATION DES POINTS DE VUE PHOTOGRAPHIQUES

Légende

PV1 Point de vue photographique

Localisation de la Centrale photovoltaïque

Emprise clôturée du projet zone ouest (concernée par la présente demande)

Emprise clôturée du projet zone est (non concernée par la présente demande)

Echelle 1/10000 au format A3

0 200 400m

N

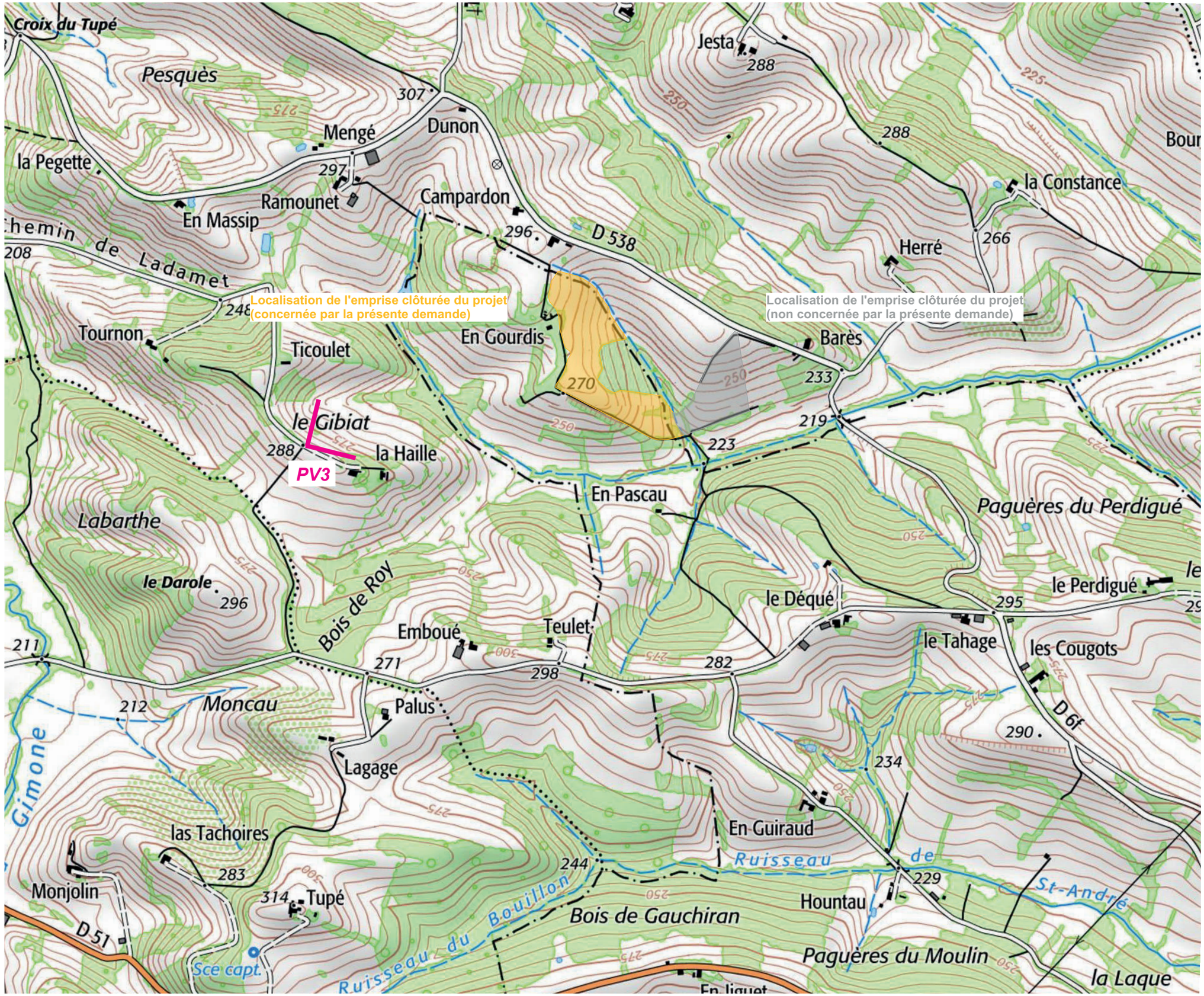

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
80 rue du Faubourg Saint Denis 75010 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

Maître d'ouvrage

PHOTOSOL
Producteur d'énergie photovoltaïque

Adresse de Correspondance :
PHOTOSOL DEVELOPPEMENT
40-42 rue la Boétie 75008 PARIS



PV3 - Panoramique vue depuis le lieu-dit de «La Haille», en direction de l'est

PC11 - ÉTUDE D'IMPACT (VOIR DOCUMENT JOINT)

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
80 rue du Faubourg Saint Denis 75010 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

Maître d'ouvrage

PHOTOSOL
Producteur d'énergie photovoltaïque

Adresse de Correspondance :
PHOTOSOL DEVELOPPEMENT
40-42 rue la Boétie 75008 PARIS